

Samedi 22 Mai



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

En visioconférence



**Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique**

1, Avenue des Bouillouses 66170 Millas
Tel : 04 68 66 88 38 - E-mail : federationpeche66@wanadoo.fr
Site Internet : www.peche66.org

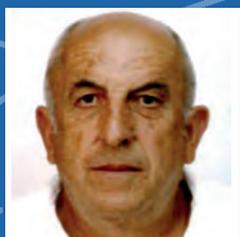
Fédération des Pyrénées- Orientales pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique



- Conseil d'Administration -



PARES Albert
Président



DEMIQUEL Philippe
Vice-Président



JAMME Philippe
Vice-Président



PRIEGO Michel
Trésorier Adj



CLIMENS Hervé
Trésorier



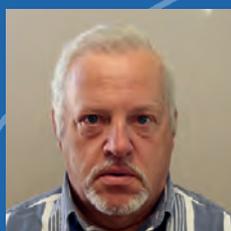
BONHOMME Xavier
Secrétaire Gén



ROQUE Roger
Secrétaire Adj



AVELLANEDA Henry
Membre



BATTLE Marcel
Membre



DOMENECH Benjamin
Membre



FAROUX Jean-Paul
Membre



LENHARDT Daniel
Membre



MOSELLA Joseph
Membre



VAYRE Serge
Membre

<p>AMELIE LES BAINS</p> <p>POYER Fleury 11 Rue des Orangers 66110 Amélie les Bains 06 84 65 88 17 amelietruite@free.fr</p>	<p>ANGOUSTRINE</p> <p>DOMENGE Fabien 43 Av. Emmanuel Brousse 66760 Ur 06 77 14 81 03 fabien.domenge@orange.fr</p>	<p>L'ALBERIENNE</p> <p>BONHOMME Xavier 71 Av. de la Révolution Française 66200 Elne 06 83 19 21 86 alberienneaappma@gmail.com</p>	
<p>ARLES SUR TECH</p> <p>DALOS Robert 17 Lot. Al Cortal 66150 Arles sur Tech 06 30 14 49 80 robert.dalos@gmail.com</p>	<p>CAUDIES DE FENOUILLEDES</p> <p>VAYRE Serge 9 Rue de la Tour 66220 Caudiès de Fenouillèdes 06 89 64 11 01 vayre_serge@orange.fr</p>	<p>CERET</p> <p>LOPEZ Michel Mas St Antoine - Rte de Lauro 66400 Céret 06 24 21 23 52 michellopez46@sfr.fr</p>	<p>FONT ROMEU</p> <p>RIBOT MARC 16 Avenue des Lupins 66210 Bolquère 06 89 99 22 64 marc.ribot@wanadoo.fr</p>
<p>FORMIGUERES</p> <p>BUSCAIL Etienne 2 Impasse des Genévriers 66210 Les Angles 06 78 12 54 50 etiennebuscail66@gmail.com</p>	<p>ILLE SUR TET</p> <p>LENHARDT Daniel 13 Rue du Scorpion 66300 Thuir 06 81 26 67 05 daniel.lenhardt@hotmail.fr</p>	<p>LATOUR DE CAROL</p> <p>LAFONT Damien 22 Rue de la Séquia 66760 Latour de Carol 06 23 76 23 63 damienlafont@cegetel.net</p>	<p>LE SOLER</p> <p>MAUREAU Jhonny 14 Rue des Palmiers 66270 Le Soler 07 69 47 41 25 marie.maureau@hotmail.fr</p>
<p>LE TECH</p> <p>PATROUX Jean 52 Hlm Victor Dalbiez - Esc.F 66000 Perpignan 07 83 07 68 17 jean.patrouix@gmail.com</p>	<p>MAUREILLAS</p> <p>RIBAS Daniel 5 Rue de la Côtes des Frères 66480 Maureillas 06 21 06 19 93 ribasdaniel@hotmail.fr</p>	<p>OSSEJA</p> <p>DEMIQUEL Philippe 51 Rue du Progrès 66340 Osséja 06 41 23 31 25 philippe.demiquel@wanadoo.fr</p>	<p>PERPIGNAN</p> <p>JAMME Philippe 61 Rue Pierre Constant d'Ivry 66000 PERPIGNAN 06 61 29 53 20 philippejamme66@hotmail.fr</p>
<p>LES CHEMINOTS</p> <p>DELHOSTE Jacques 16 Rue Vincent d'Indy 66000 Perpignan 06 33 04 16 26 delhoste.jacques@neuf.fr</p>	<p>PORTA</p> <p>GUIX Jean Baptiste 10 RN 20 66760 Porta 06 79 40 72 33 jeanbaguix@yahoo.com</p>	<p>PORTE PUYMORENS</p> <p>BEZIAT Claude 7 Av du Puymorens 66760 Porté Puymorens 06 76 62 68 13 claud.beziat@wanadoo.fr</p>	<p>PRATS DE MOLLO</p> <p>COSTA Eric Le Sauvaurien 66230 PRATS DE MOLLO 06 31 67 12 23 eric.costa0398@orange.fr</p>
<p>RIA - PRADES</p> <p>CLIMENS Hervé 30 Allée des Pépinière 66500 Prades 06 13 26 56 97 herve.climens.fdp66@gmail.com</p>	<p>RIVESALTES</p> <p>En cours de renouvellement</p>	<p>SAHORRE</p> <p>SALIES François Rue de la Rotja 66360 Sahorre 06 41 15 46 10 francois.salies@orange.fr</p>	<p>SAILLAGOUSE</p> <p>BOUZAN Bernard 9 Chemin de la Coulée 66800 Eyne 06 22 50 72 02 bouzan.bernard@gmail.com</p>
<p>SAINT LAURENT DE CERDANS</p> <p>MARCELLIER Jean Pascal 16 Baynat d'en Cheiss 66260 St Laurent de Cerdans 06 56 67 58 65 conan66@live.fr</p>	<p>SAINT PAUL DE FENOUILLET</p> <p>AVELLANEDA Henry 3 Rue de l'Hôtel de Ville 66220 Ansignan 06 73 55 57 22 henry66000@aol.com</p>	<p>SERRALONGUE</p> <p>JUANOLE Jean Pierre 11 Chemin Pierre Talric 66230 Serralongue 06 76 15 95 00 jean-pierre.juanole@orange.fr</p>	<p>VERNET LES BAINS</p> <p>PARENT Jean Patrick 34 Bvd Clémenceau Rés les Fleurs - Bât 1 66820 Vernet les Bains 06 71 29 19 97 bial.elodie@orange.fr</p>
<p>VILLENEUVE DE LA RAHO</p> <p>LLIBOUTRY Jérôme 26 Rue Adolphe Adam 66000 Perpignan 06 03 68 80 47 myriam.lliboutry@sfr.fr</p>	<p>VINÇA</p> <p>LOPEZ Bernard 6 Rue des Hortensias 66320 Vinça 06 95 42 84 87 berlop66@hotmail.fr</p>		



Assemblée Générale du samedi 22 Mai 2021 en visioconférence

ORDRE DU JOUR

- Accueil des participants par le Président de la Fédération.
- Appel des représentants des AAPPMA par le Secrétaire Général de la Fédération.
- Rapport moral par le Président de la Fédération.
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général de la Fédération.
- Zoom sur des points particuliers de l'activité 2020 par le Directeur.
- Comparaison des ventes de cartes de pêche 2019/2020 par le Trésorier de la Fédération.
- Présentation du bilan financier par l'Expert-Comptable "Fiduciaire de la Têt".
- Rapport des vérificateurs aux comptes.
- Question diverses.
- Mot de conclusion par le Président de la Fédération.



Assemblée Générale du samedi 22 Mai 2021 en visioconférence

SOMMAIRE

Accueil des participants par le Président	P. 1
Rapport moral par le Président	P. 3
Rapport d'activités par le Secrétaire Général	P. 10
Rapport d'Activités par le Directeur et ses collaborateurs	P. 19
Présentation du bilan financier par l'Expert-Comptable	P. 55
Repeuplements	P. 59
Annexes	P. 69



ACCUEIL DES PARTICIPANTS

*Par Albert PARÈS
Président*



- **Accueil des participants par Albert PARÈS, *Président***
- **Rapport moral par Albert PARÈS, *Président***
- **Rapport d'activités par Xavier BONHOMME, *Secrétaire Général***
- **Rapport d'activités détaillé par le Directeur et ses collaborateurs**
- **Compte de résultats**
- **Repeuplement**
- **Annexe**



Assemblée Générale 2021

« ACCUEIL »

Albert PARÈS

Président

Mesdames, Messieurs,

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale 2021 de la Fédération des Associations Agréées des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

En cette année particulière due à la pandémie de la Covid-19, comme tant d'autres rendez-vous depuis plus d'un an maintenant, nous sommes contraints de tenir notre AG en visioconférence pour ne pas risquer de propager le virus conformément aux consignes sanitaires et parallèlement pour être en règle avec nos statuts qui en fixent la date au cours du 2^e trimestre de l'année.

Initialement, cette AG devait se tenir à Vinça où Bernard Lopez s'était fait un plaisir de nous recevoir. Qu'à cela ne tienne, ce sera, espérons-le, pour 2022.

Vu le contexte, nous n'avons pu convier ni les élus politiques, ni l'administration, ni les représentants des diverses associations comme c'était l'habitude. C'est bien regrettable car cela donnait plus de grandeur et de chaleur à notre pêche départementale.

Il faut noter qu'à cause de ce virus les élections arrivant justement à terme en 2020 n'ont pu avoir lieu, ce qui a provoqué le fait que les baux de pêche, donc les mandats qui y sont obligatoirement attachés, ont été allongés d'un an sur décision ministérielle. Pour les Appma, la date de fin du mandat qui était au 31 décembre 2020 est reportée au 31 décembre 2021 et pour le Conseil d'Administration de la Fédération, du 31 mars 2021 au 31 mars 2022, ainsi en a décidé la ministre de la Transition Ecologique, notre ministère national de tutelle.

Mais cette rencontre annuelle est toujours un moment très important dans la vie de notre Fédération de Pêche, car elle permet de faire le point tous ensemble sur le devenir de notre passion favorite que nous voulons tous défendre, surtout en ce moment, avec diverses attaques de tout bord.

De plus, cette AG sera suivie cette année, d'une AGE afin de nous permettre de procéder comme demandé par la FNPF et selon les statuts actuels, à l'approbation des nouveaux statuts des fédérations, tout comme vous devez le faire pour vos Appma.

Chers collègues, nous allons débiter nos travaux et je souhaite qu'ils se déroulent avec toujours autant de sérieux, mais aussi empreints de bonne humeur et d'amitié, surtout en ces temps difficiles et perturbés.

Nous allons maintenant faire l'appel des représentants des Associations de Pêche agréées. Cette tâche incombait en temps « normal » au secrétaire général, Xavier Bonhomme, mais pour plus de facilité au vu du contexte pas facile, je vais faire cet appel, Xavier pointera également.

Merci à vous tous et bonne AG 2021.

Quelques règles simples pour la pratique de la visio : (avec Lifesize)

Pour le bon déroulement de cette réunion de travail, vous voudrez bien couper votre micro (*en bas à gauche*) et ne l'ouvrir que pour prendre la parole afin d'éviter les bruits de fond désagréables pour tous.

La parole demandée se fera au moyen de la main (*en bas à droite*) où il faudra appuyer. Je donnerai ensuite la parole selon l'ordre de la demande, comme cela se fait dans toutes les visios. N'oubliez pas d'allumer à ce moment-là votre micro et de l'éteindre sitôt vos propos terminés. Et merci de mettre en veilleuse votre portable.

Je sais que ce n'est pas évident et pas trop agréable sans se voir physiquement, mais en respectant ces quelques règles élémentaires, nous y arriverons.



RAPPORT MORAL

Par Albert PARÈS
Président



- Accueil des participants par Albert PARÈS, *Président*
- **Rapport moral par Albert PARÈS, *Président***
- Rapport d'activités par Xavier BONHOMME, *Secrétaire Général*
- Rapport d'activités détaillé par le Directeur et ses collaborateurs
- Compte de résultats
- Repeuplement
- Annexe



Assemblée Générale 2021

« RAPPORT MORAL »

Albert PARÈS

Président

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Nous avons vécu en 2020 une année particulière sans précédent avec cette crise sanitaire due à la Covid-19 qui a bouleversé tout notre système pêche, ceci tant dans son organisation que par ses effets de comportement sur les personnes.

Je le disais en ouverture il y a un instant, nos mandats respectifs ont été repoussés d'un an. Alors, ce rapport moral sera pour moi l'occasion de faire le bilan de ces 5 années écoulées aux manettes de la Fédération, puisque la prochaine AG, en 2022, sera organisée par une nouvelle équipe. Et certains d'entre vous auront probablement aussi passé la main.

Après 12 années passées en qualité de secrétaire général de la Fédération, je suis arrivé aux commandes de celle-ci sans avoir eu une formation adéquate. Si ce poste occupé durant ce temps m'a un peu aidé à assumer la prise de présidence, il n'en demeure pas moins que la tâche est énorme et j'aurais souhaité faire un peu de formation nécessaire à mon successeur. Hélas, les événements font que cela ne sera pas possible et c'est bien regrettable pour le prochain surtout, car un élu devrait être formé de par les conseils d'un élu ayant pratiqué pour rester dans les normes statutaires du tissu associatif.

J'analyserai ces années de présidence selon 4 critères : 1- l'Halieutisme, 2- l'Infrastructure fédérale, 3- le Financier, 4- la Projection.

L'Halieutisme :

Mon désir dès le début du mandat, était de simplifier au grand maximum notre réglementation. En effet, celle-ci est devenue très complexe au fil des décennies, chaque Aappma ajoutant dans ses vœux des critères particuliers dans son fief. Ceci bien sûr partait d'un bon sentiment, chaque Aappma voulant faire ressortir son patrimoine et aussi protéger le poisson tout en portant satisfaction au pêcheur.

Mais pour le « pescofi » qui veut se distraire, attraper un poisson et le combattre pour le plaisir et même le relâcher pour qu'il en vive encore, c'est sublime.

Cependant le casse-tête de la réglementation est toujours omniprésent, surtout pour le néophyte ou le touriste-vacancier qui doit bien tout lire sur le Guide de Pêche 66 mis à jour pour cela chaque année et se renseigner sur une carte géographique pour être sûr de ne pas mettre les pieds à côté et donc de se faire verbaliser, pourtant étant de bonne foi. *(à noter que cette brochure est conçue en régie et entièrement financée par les annonceurs. Elle a fait l'objet d'une refonte intégrale en vue d'une meilleure lisibilité.)*

Dans cette tâche, je n'ai pu y parvenir autant que je l'aurais souhaité, chaque Aappma voulant conserver ses acquis dans cette matière.

Cependant, à la Fédération de Pêche 66, le temps n'a pas été au repos et nous nous sommes résolument tournés vers l'avenir, avenir qu'il nous faut nécessairement et continuellement anticiper en essayant d'être au plus près du terrain afin de mieux cerner les attentes des pêcheurs.

C'est ainsi que de nouvelles zones de pêche diversifiées ont vu le jour au cours de ce mandat. Mesures prises en vue de protéger le poisson et ainsi d'avoir de beaux spécimens. Pour cela, il a eu la réduction (*demandée*) des quotas de prises, l'augmentation de la taille minima de capture en rivière pour la truite Fario, l'interdiction de pêcher en marchant dans l'eau dans l'ensemble des lacs afin de protéger les frayères. Le passage en seconde catégorie du lac de Vinça.

Dans la catégorie « No-kill » s'il y a eu des suppressions de parcours devenus obsolètes et sans intérêt pour le pêcheur et non fréquentés, il y a eu la création ou la modification de certains autres qui ont changé de mode de capture pour les rendre plus attractifs et aussi pour suivre les nouveaux goûts des pêcheurs, comme les parcours No-kill « tous modes » par exemple.

Il y a eu aussi la création de 6 parcours pêche en Float-tube sur le département, *(avec autorisation de moteur électrique)* ainsi que l'autorisation de sa pratique sur l'Agly, le Tech et la Têt aval.

Il faut ajouter la création d'un parcours « barque » sur la retenue de Matemale. Une étude est en cours pour Villeneuve-de-la-Raho. A noter que 2 rampes de mise à l'eau ont été construites au Lac sur l'Agly.

Sur la 2^{de} catégorie, deux parcours particuliers ont aussi été créés : un carpodrome fédéral à Millas et un parcours dédié à la pêche au Black-bass en no-kill.

La réglementation de la pêche à la carpe de nuit a été réactualisée pour éviter des abus qui s'étaient instaurés afin de protéger ces poissons mais aussi permettre

l'accès des postes aux pêcheurs en limitant le temps d'occupation. Pour cette catégorie également, de nouveaux parcours ont été créés.

Sur le site de Millas, la restriction due à la privatisation de 3 mois de l'année a été levée et donc tous les pêcheurs peuvent y pratiquer constamment, ce qui est important au vu la proximité des grandes agglomérations et facile d'accès de surcroît. Cette réciprocité retrouvée permettra également de demander la labellisation de l'ensemble des 4 lacs pour une renommée nationale, voire plus.

Labellisation aussi demandée en cours pour le lac des Escoumes à Vinça.

Et comme une fédération se doit de servir le désir de tous les pêcheurs, après les particularités ci-avant, les déversements de truites « à la maille » ont eu lieu régulièrement selon un calendrier publié. Ce sont 15 tonnes environ par an qui sont déversées ainsi que des carnassiers et autres poissons blancs dans les lacs de 2^{de} catégorie, parfois avec un ajout par l'Aappma concernée.

Et pour une grande diversité du choix de la pratique de la pêche, il y a les 95 divers parcours dédiés, appelés : de Pays, jeunes, de mobilité réduite, de loisir, etc... Chacun de ces parcours tente de répondre au mieux du choix du pêcheur. Il faut une pêche pour tous les goûts, et je le redis, une pêche pour tous.

Il est important de signaler que dans notre département, nous avons une grande chance que d'autres nous envient. C'est la « réciprocité de pêche » sur l'ensemble de notre domaine pêchable. Cela veut dire qu'en achetant une carte de pêche auprès de n'importe laquelle de nos AAPPMA's et sans faire de prosélytisme, on peut pêcher partout sans restriction dans les Pyrénées-Orientales.

Nouvelle souche de truites : Nous l'appellerons : Catalane. Si notre souche autochtone dite « Fario Carança » est d'une bonne lignée, elle n'en demeure pas moins non adaptée sur certains sites. C'est une souche qui demande des eaux froides et si elle a son intérêt dans les lacs de plus de 1000 mètres et quelques torrents de montagne, il n'en demeure pas moins qu'elle ne convient pas aux rivières du Vallespir ou des Fenouillèdes notamment qu'elle ne peut coloniser de façon pérenne.

Il a été décidé avec le concours de techniciens avisés, de créer une nouvelle souche issue du croisement de nos truites autochtones qui supporterait mieux le réchauffement des eaux et pourrait mieux s'acclimater et se reproduire naturellement. Mais ceci, je le dis, sera un travail de longue haleine et il est important de commencer ce travail sans attendre. Notre erreur serait de continuer à aleviner comme durant ces 15/20 dernières années avec une souche qui n'a pas jusqu'à ce jour, apporté de preuves de son implantation, particulièrement dans les rivières des vallées aux eaux « chaudes » citées ci-avant.

Il a été effectué des pêches électriques sur plusieurs secteurs du département et demandé des analyses génétiques des poissons capturés. Les conclusions du laboratoire nous ont amené à une réflexion et nous orienter vers la création d'une nouvelle souche. Nous avons intégré ces travaux dans la mise à jour de notre plan départemental (PDPG) et le développement d'une application WEB PDPG qui nous a replacé au centre des acteurs départementaux de l'eau et de la biodiversité. L'année 2021 sera le point de départ de cette mise en œuvre de cette souche au niveau production piscicole.

L'Infrastructure :

Pour bien développer la pêche, encore faut-il en avoir les moyens et pour ce faire, se les donner.

Concernant le PDIPN, le matériel pêche a été régulièrement renouvelé au cours de ce mandat afin d'en avoir la quantité suffisante et en bon état, mais aussi pour être au goût du jour avec la formation des jeunes. Ce matériel a été acheté chez les divers revendeurs locaux.

Le parc automobile : il représente une très grande partie des besoins pour satisfaire aux exigences de notre temps. C'est ainsi qu'au cours de ces 3 dernières années, 5 véhicules sur 8 de la flotte qu'elle en compte ont été renouvelés. Cela était devenu nécessaire au vu de la vétusté des véhicules et de leur coût d'entretien conséquent. Le Land-Rover à Sahorre est toujours fonctionnel et bien entretenu et est encore bien côté. Il ne sert que très peu, mais très utile en vue de son utilisation en terrain accidenté. Le Jumpy affecté au PDIPN à peu de kilométrage et demeure en très bon état aussi. Un véhicule vétuste à été vendu et non remplacé, devenu inutile.

Les bâtiments : Bien que la construction de notre siège à Millas n'ait que 8 ans, il y a un entretien nécessaire sur la vétusté du reste quelque peu prématurée. La façade dont l'architecte à l'époque de sa construction nous en avait dit le plus grand bien, ressemblait à un mur brûlé. C'est pourtant l'entrée des visiteurs et elle se doit d'être accueillante. Elle a donc eu besoin d'être refaite (bardage) et nous avons maintenant un bon coup d'œil à l'arrivée. Mais les autres parties en bois du bâtiment commencent elles aussi selon l'exposition à vieillir.

Et à l'intérieur, des travaux sont aussi nécessaires. Dernièrement, la porte d'entrée est restée bloquée. L'entreprise sollicitée nous a fait part de sa non-conformité et donc elle est actuellement en cours de remplacement et aux normes établies.

La pompe de relevage de la mare ne fonctionnait plus depuis quelques temps. L'entreprise a été appelée et là aussi, devenue hors-service, il a fallu la remplacer car la réparation (sans garantie) coûtait plus cher qu'une neuve.

Et diverses autres réparations ont été nécessaires et à plusieurs reprises : portail de rue, stores électriques, alarme, réfection du logo pêche face nord mal vieilli, etc...

Matériel informatique et audio-visuel : Au bout de 5 ans, il est dit par les constructeurs que les PC sont obsolètes et non productifs, d'où leur remplacement progressif de son ensemble qui est devenu urgent, tout comme le projecteur vidéo.

L'énorme photocopieuse achetée peu avant la fin du mandat précédent coûtait très cher en location et en entretien, avait des fonctions dont nous n'avions pas besoin et donc prenait inutilement de la place. Une nouvelle plus compacte, avec un rendu d'impression de meilleure qualité et surtout moins chère l'a remplacée depuis peu. Et par la même occasion, le système téléphonique qui répond mieux aux besoins actuels.

Le Centre Piscicole de Sahorre : Il était aussi devenu en partie inadapté. Des travaux ont été nécessaires pour de bonnes performances. Souci avec le groupe froid qui avait été acheté d'occasion il y a quelques années à rendu l'âme, d'où son remplacement. Du coup, il a été couvert pour protection ainsi que la « cuve froid » pour une meilleure efficacité. Certains travaux ont été faits en régie pour un moindre coût et donc il n'y avait que le matériel à acheter. Un grand portail a été installé à l'entrée (en régie aussi) en bordure de route car des voitures descendaient dans notre propriété. Quand on sait que ce site sensible doit être exempt de toute pollution....

Autre préoccupation pour Sahorre, il s'agit de la sécurité du personnel. Lors des crues, (et il y en a souvent) la Rotja submerge avec force le passage à gué nous appartenant qui mène à la pisciculture et en empêche le passage. Nous pensions surélever le pontet actuel mais horriblement trop cher. Nous avons opté pour une passerelle dont les travaux vont débiter sous peu.

L'Écloserie de Fontrabieuse : En 2019, le circuit eau et une partie de l'installation électrique ont été rénovés, travail fait en régie aussi.

Une grande partie d'un mur menaçait de tomber et aurait entraîné avec lui la chute du toit, ce qui aurait eu de graves conséquences sur le devenir de ce bâtiment très utile. Une entreprise Cerdane a été sélectionnée pour faire les travaux nécessaires. Cet ensemble est maintenant parfaitement opérationnel.

J'inclurais dans ce chapitre les mouvements du personnel concernant le PDIPN. Notre agent de développement en poste depuis 10 ans a décidé de quitter la fédération pour monter une entreprise. C'est son choix ! Après avis d'offre d'emploi nationale et parmi les candidats, un jeune correspondant aux critères avancés a été embauché. Mais 2 ans après et pour des raisons strictement personnelles et à son regret d'ailleurs, a quitté la fédération. Nous avons donc embauché depuis le 3 mai, après la même procédure qu'auparavant, un autre jeune qui vient d'une fédération de pêche de France et donc déjà aguerris.

Le poste d'agent pour le PDIPN ne peut rester sans occupation car il concerne la formation des nouveaux pêcheurs pour l'avenir.

Il y aura eu durant ce mandat, 3 embauches et surtout la nomination d'un Directeur (cadre autonome), fonction indispensable de nos jours pour gérer entre autres le personnel compte tenu des nouvelles lois sociales très complexes et veiller à l'exécution de la stratégie politique définie par les élus.

Dans le fonctionnement du Centre de Sahorre, contrairement à ce que l'on aurait pu penser depuis nombre d'années, les tâches étaient mal définies et nous avons dû réorganiser le fonctionnement pour en réduire le coût anormalement élevé.

Le Financier :

Vous vous en doutez, tous ces divers travaux et les besoins halieutiques décrits précédemment ont un coût.

En additionnant tout ce qui vient d'être énuméré ci-avant et pour le mandat en cours, notre fédération a investi :

Pour le Fonctionnement : Déversements (pêche de loisir et concours : 58.000 € par an soit au total 350.000 €,

Frais déplacements de garderie et pêches électriques (+/-) : 16.000 €

En Investissements : Travaux Sahorre : Groupe froid, portail, bassins, travaux divers : 17.000 €

Construction passerelle : 70.000 €

Travaux Siège : Réfection bardage, pompe bassin, porte entrée, logo : 23.000 €

Autres travaux extérieurs : Deux rampes de mise à l'eau à Caramany : 70.000 €

Divers : Remplacement 5 véhicules de la flotte : 68.000 €

Remplacement matériel informatique, téléphonie, photocopieur : 18.000 €

Trésorerie :	(Comparaison)		
	<u>2016</u>	<u>2020</u>	<u>%</u>
Cartes de pêche :	283.300	258.800	- 8 %
Masse salariale :	259.100	300.700	+ 16 %
Frais généraux :	216.700	201.000	- 7 %

La Projection :

Malgré la crise Covid-19, nous avons assuré pleinement notre objectif, tenu bon la barre, et à ce jour on peut être fiers de la bonne tenue des comptes tout en ayant fait le travail nécessaire, tant pour les pêcheurs que pour le bon fonctionnement de la fédération. Les finances sont saines, ce qui laisse augurer une bonne suite pour l'avenir. Par ces temps actuels, c'est rassurant.

Bien sûr, il a fallu faire face à des pêcheurs grincheux, des éternels inassouvis qui en veulent toujours plus, ici pour ce motif futile, là pour une autre contestation encore, mais malgré la pandémie, nous avons bien tenu la barre et sommes sereins d'avoir bien géré ce mandat dans la transparence et de l'intérêt de la pêche.

La crise a compliqué notre tâche, certains élus même ont perdu pied, mais nous avons su maintenir le cap pour une bonne prospective vers l'avenir.

Voilà une esquisse du bilan positif de ces 5 années de mandat.

Il y a une chose à laquelle il faudra veiller ardemment : les attaques des ultra défenseurs des animaux et oiseaux de tout poil, des écolos et autres verts fluos qui s'en prennent à tout, (*les cormorans doivent vivre, pas les poissons, selon eux – drôle de mentalité partisane*) y compris maintenant à la pêche, noble sport de détente et on ne peut plus pacifique. Il faudra tenir bon et surtout rester soudés.

Avant de conclure, je n'oublierai pas de remercier tous les bénévoles des Aappma du département sans qui rien ne serait possible, élus, participants et sympathisants.

Je terminerai sur une citation de Jean Jaurès :

*« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé,
Aucun remords pour le présent,
Et une foi inébranlable pour l'avenir. »*

Merci de votre attention.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

*Par Xavier BONHOMME
Secrétaire Général*



- Accueil des participants par Albert PARÈS, *Président*
- Rapport moral par Albert PARÈS, *Président*
- **Rapport d'activités par Xavier BONHOMME, *Secrétaire Général***
- Rapport d'activités détaillé par le Directeur et ses collaborateurs
- Compte de résultats
- Repeuplement
- Annexe

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

par Xavier BONHOMME, Secrétaire Général

Avant propos :

C'est en ma qualité de secrétaire général de la Fédération de Pêche, qu'il m'incombe de vous présenter le rapport d'activité 2020 de notre Fédération. Plus que jamais l'actualité a rendu nécessaire plusieurs réunions, du Président, du Directeur, des diverses commissions, du bureau et du Conseil d'Administration, ceci pour la bonne marche de notre Fédération mais aussi et surtout, pour favoriser les attentes halieutiques des pêcheurs.

NOS ADHERENTS :

L'année 2020 a vu une augmentation du nombre de produits vendus au total malgré une année marquée par des confinements successifs (+ 3,31 % soit + 323 cartes) avec une perte de - 1.65 % soit - 79 cartes personnes majeures. Il faut relever une forte augmentation au niveau des cartes journalières avec + 244 cartes vendues. Valable sur le dernier trimestre, l'Offre d'automne – Carte personne majeure affiche une belle augmentation avec 80 cartes de pêche vendues en plus par rapport à 2019 .

Tableau des cartes vendues en 2020

Cotisations « Interfédérale » (Pêche dans 91 départements)	1.812
Cotisations « Adulte » (Pêche Pyrénées-Orientales)	2.774
Cotisations « Offre d'Automne » (Pêche Pyrénées-Orientales)	116
Découverte « Femme »	388
Cotisations «Découverte» (Jusqu'à 12 ans)	1.575
Cotisations «Mineure» (de 12 à 18 ans)	904
Cotisations «Vacances » (7 jours consécutifs))	985
Cartes Journalières	1.522
Cartes Nomades (Balcère) (non incluses)	1.281
Total cartes	11.357

OPTIONS	Cotisations (gestion Lacs de retenue 1^{ère} cat.)	465
	Timbres Club Halieutique	83
	Timbres Pêche « Barque »	335

LA VIE ASSOCIATIVE :

Conformément aux Statuts et pour le bon fonctionnement de la Fédération, maintes réunions sont nécessaires.

Un agenda résumé des principales de l'année écoulée.

- 3 C.A. (06 juin - 11 septembre - 19 décembre) *(Celui de mais n'a pu avoir lieu cause COVID)*
- Les réunions individuelles d'évaluation Directeur/Agents
- Réunion annuelle du Personnel à Sahorre (6 Février)
- C.A. FNPF les 1 et 2 septembre à Paris ;
- L'A.G. annuelle de la Fédération a eu lieu le samedi 19 septembre à Perpignan ;
- A.G. du SNSAPL le 26 septembre en Visioconférence ; (Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir)
- A.G.O et A.G.E de la FNPF les 27 septembre en Visioconférence ;
- La réunion des Présidents et des Délégués qui a eu lieu le 10 octobre à Millas, où fut arrêtée la mise au point du projet de réglementation pour l'année à venir ; C'est au cours de cette journée maintenant que sont étudiés les vœux présentés par les Appma ;
- L'A.G. du Club Halieutique du 7 Novembre en Visioconférence ;
- C.A de l'ARPO du 20 Octobre à Toulouse ;
- Présentation à l'Administration (DDTM) de la réglementation 2021 (le 30 octobre à Perpignan)
- La Conférence de Bassin UFBRMC le 26 novembre en Visioconférence ;
- C.A. Spécial FNPF le 1 décembre en Visioconférence ;
- Groupe de travail FNPF Carte de Pêche le 8 octobre et 04 décembre en Visioconférence ;
- Groupe de travail Développement du Loisir Pêche le 27 octobre en Visioconférence ;
- C.A. FNPF le 11 décembre en Visioconférence ;

- Les réunions du CODERST en préfecture (une par mois) ;
- Les AG de vos AAPPMA courant premier trimestre ;
- Il faut ajouter les réunions avec les diverses entités de la vie départementale en relation avec tout ce qui concerne l'eau, la pêche et la biodiversité dans l'univers local.

Voilà quelques-uns des rendez-vous majeurs de notre vie associative, tout ceci pour faire avancer et promouvoir la pêche dans notre département et bien sûr pour défendre les intérêts des pêcheurs.

LA GARDERIE :

Notre fédération comptait en 2020 un effectif de 26 gardes particuliers des 29 AAPPMA que compte le département (*certaines n'ont pas de garde*).

Il faut aussi y ajouter les 4 salariés commissionnés de la Fédération avec des missions variées.

Le suivi administratif (*Candidatures, renouvellements, Agrément en Préfecture et Assermentation auprès du Tribunal*) est effectué par la fédération.

La formation administrative rendue nécessaire est matérialisée par les cours magistraux que sont les Modules 1 et 3 concernant la pêche spécialement. Ils sont obligatoires pour tout nouveau candidat garde. Cette formation est assurée par M. Bastien PERINO (Salarié FDPPMA66), en 2020 elle a été reportée début 2021 en raison de la pandémie COVID-19.

Avant cette étape, est réalisé une « sélection de capacité » des candidats présentés par les présidents d'Aappma préalable au dépôt de dossier qui a été effectué le 20/06/2020. Cette sélection s'est avérée bien souvent fort utile avant de présenter les dossiers en Préfecture car la décision est sans appel.

Il y a aussi eu quelques non renouvellements parmi les agréments expirés.

3 nouveaux gardes ont été formés.

L'A.G.P.P.P.O. : (Association des Gardes Pêche Particuliers des P.-O.)

Créée le 20 juin 2009, c'est la « Commission fédérale des gardes pêche » qui assure la planification et la répartition des tâches en collaboration avec l'Association, selon les lieux et le calendrier proposé par la Commission pilote.

Régulation des cormorans :

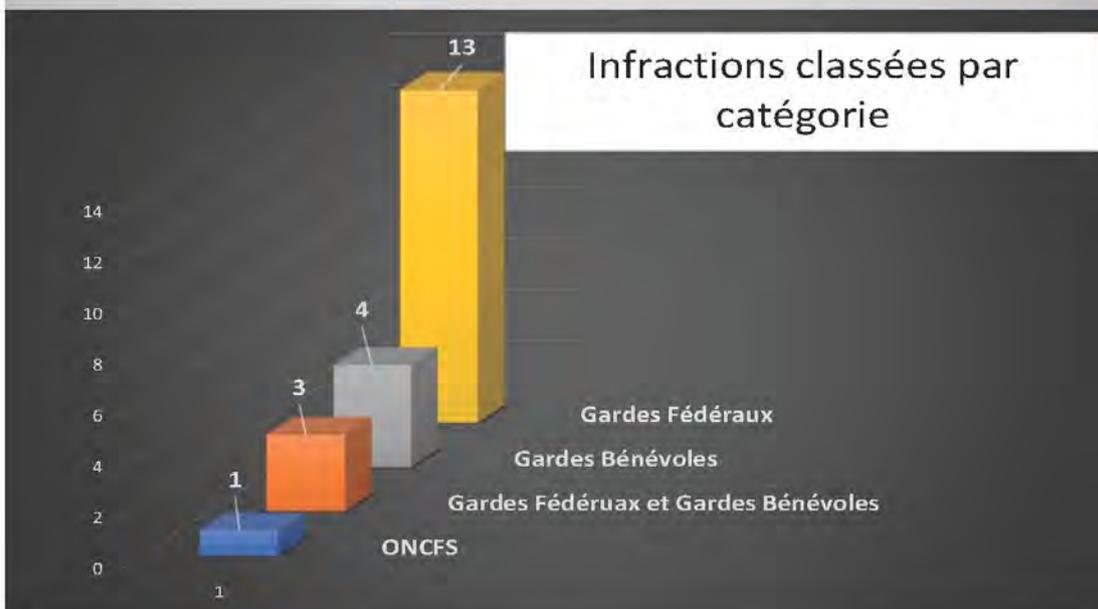
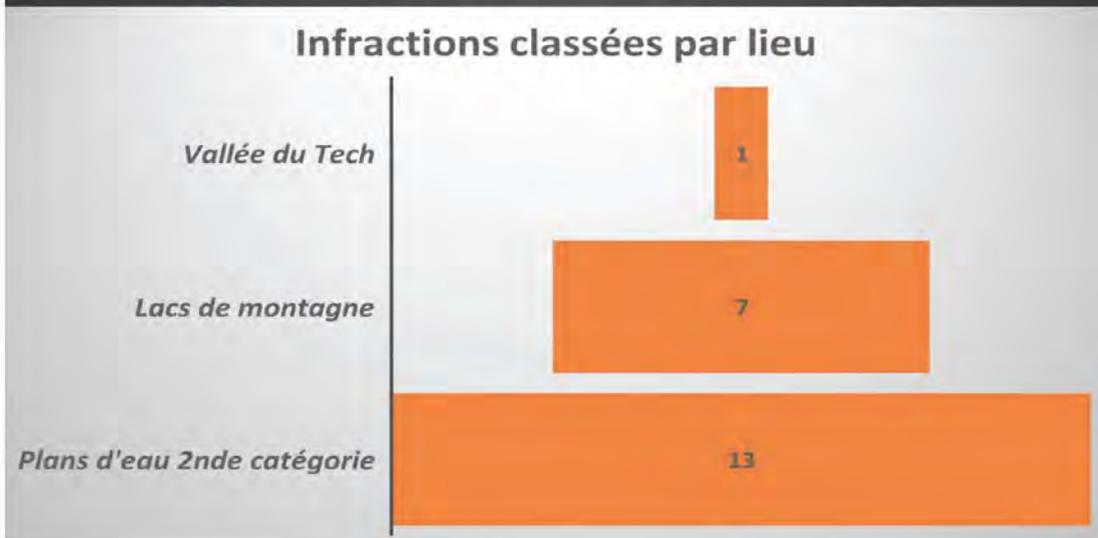
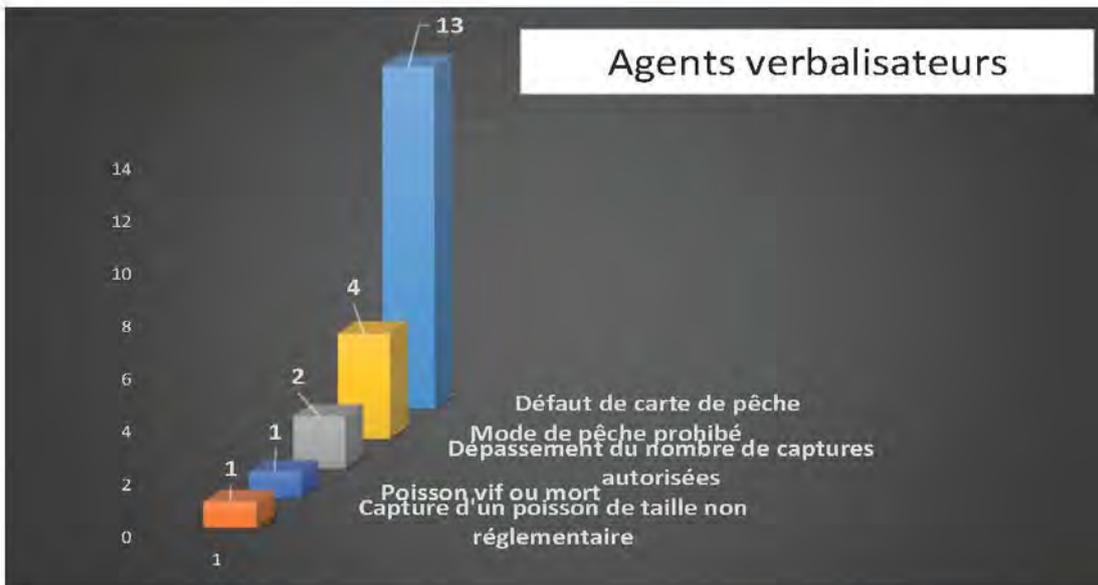
Notre arrêté autorisant les tirs de régulation en 2020 a été suspendu au Tribunal Administratif (TA) avant la fin de la campagne pour vice de forme le 13 février 2020. Nous sommes toujours en attente d'une date pour défendre le dossier « sur le fond ».

Dans ce contexte, nous avons déposé une demande de quota de régulation pour l'hiver 2020/2021 le 7/11/2020. Ce dossier a été défendu par O. BAUDIER en commission. Un quota de 170 oiseaux en eaux libres et 40

oiseaux pour la défense des salmonicultures du département a été exprimé à cette occasion.

LES PROCES-VERBAUX :

Infractions 2020



LES PISCICULTURES :

Au nombre de deux, les unités fédérales (le Centre Piscicole à Sahorre, et l'écloserie de Fontrabieuse) assurent le développement et la production d'alevins et de truitelles pour aider au repeuplement lorsque la nature ne suffit plus : Truites de souches autochtones pour la Fario Carança et notre emblématique truite Arc-en-Ciel souche Bouillouses.

LES REPEUPEMENTS :

Partout où la reproduction naturelle est reconnue et efficace, on pratique la gestion patrimoniale.

Cependant, dans les contextes perturbés et/ou dégradés et dont la nature ne suffit pas, il est procédé à des opérations de repeuplement pour maintenir les populations piscicoles a des niveaux intéressants à pêcher (Selon les résultats des pêches électriques d'inventaire et études des milieux).

Ci-dessous, le tableau des quantités par catégorie du repeuplement effectué en 2020.

Quantités (en nombre)	(Nature) Alevins
25.000	TAC Bouillouses
557.000	Fario Souche Carança
45.000	Fario Atlantique

LA PROMOTION DE LA PECHE :

Dans le cadre des actions des « Parcours Pêche de Loisir » et afin de soutenir la pêche, la Fédération opère ponctuellement et selon un calendrier affiché sur les lieux concernés, sur la brochure officielle de notre fédération « Pêcher en 66 » et annoncés par voix de presse, à des déversements de TAC.

Malgré une année avec des confinements successifs, ce ne sont pas moins de **8 170 kg** se répartissant ainsi :

1) Rivières et lacs :

Pour les cours d'eau de 1 ^{ère} catégorie :	1.860 kg	TAC	(Truites Arc-en-Ciel)
Pour les plans d'eau de 1 ^{ère} catégorie :	2.300 kg	«	
Pour les cours d'eau de 2 ^{de} catégorie :	1.225 kg	«	
Pour les plans d'eau de 2 ^{de} catégorie :	2.735 kg	«	

Soit quasiment plus de 8 tonnes pour le plaisir des pêcheurs.

2) Concours de Pêche :

En 2020 tous les concours ont été annulés

La Casa de la Pesca :

Ce bâtiment, très fonctionnel est au service de tous les pêcheurs quelque soit son mode préféré de pratique de la pêche. C'est le lieu central de la pêche dans les Pyrénées-Orientales, avec ses bureaux, sa salle de réunion qui sert bien sûr aussi de lieu de travail pour la formation des pêcheurs en herbe, et le complexe des lacs de Millas à proximité pour la mise en pratique de la pêche sur le terrain.

ACTIVITES PROGRAMMEES MAIS NON REALISEES (Cause COVID) :

- La Journée nationale de la pêche aux lacs de Millas et au Mas Blanc en Cerdagne ;
- Les concours organisés par les AAPPMA où la fédération aide de 50 kg de TAC par concours sur la base de deux maxi par Aappma ;
- Les 3 initiations pêche organisées par l'AAPPMA l'Albérienne ;
- Les 3 concours au parcours touristique du lac de Balcère ;
- Initiation pêche au Long d'en Bas avec le CD66 ;
- Le challenge du Vallespir à Arles sur Tech ;
- Le Street-fishing à Perpignan ;
- Le challenge carpe de la Toussaint à Villeneuve de la Raho.
-

Le PDIPN : (Ateliers Pêche Nature - itinérant)

Est assuré durant l'année par les 2 agents de développement salariés de la fédération.

Globalement, il y a eu 61 dates de formation pour 725 participants. Ces journées sont réparties entre le scolaire*, le périscolaire (ALSH+PIJ), des demandes individuelles, le secteur Handicapé (IMED, ITEP, ADAPEI), les stages de Pêche Nature et le Guidage Découverte.

* Les prestations théoriques ont eu lieu à la Casa de la Pesca à Millas et au sein des écoles et collèges du département (Thuir, Le Soler, Rodès, Perpignan) et à la pisciculture de Sahorre.

GESTION DU PERSONNEL PENDANT LA PANDEMIE :

Dans le cadre de la gestion du personnel, l'année 2020 a été particulière et il aura fallu sans cesse s'adapter.

Lors du premier confinement (16 Mars au 11 mai 2020) Olivier BAUDIER, Bastien PERINO et Nicolas PROCACCI sont restés sur leur poste habituel en présentiel. Adeline HERAULT et Jérémy TRANTOUL étaient en télétravail. Fabienne PEDRENO était en arrêt pour garde d'enfants et Benoît CHEYROU ainsi que Michel VIVAS en chômage partiel comme préconisé par le gouvernement.

Lors du second confinement (30 octobre au 15 décembre 2020), Olivier BAUDIER, Bastien PERINO et Nicolas PROCACCI sont restés sur leur poste habituel en présentiel. Le reste du personnel était en télétravail et Jérémy TRANTOUL est revenu en présentiel le 11 décembre en prévision du lancement de la vente des cartes de pêche 2021.

Pour limiter les flux de personnes, les salariés pouvant travailler depuis chez eux sont restés en télétravail.

Pêle-mêle :

Stagiaires : Ce sont 6 stagiaires à titres divers qui ont été encadrés durant l'année par notre Fédération.

Marius DALLE, (1ère Bac Pro STAV)
Joan PARENT (découverte entreprise)
Maxime BOUMAZA (1ère Bac Pro GMNF)
Dimitri REYGADE (1ère Bac Pro GMNF)
Julien SALIES-POIRIER (découverte entreprise)
MATEO MONTALAT (Bac Pro Nature Jardin Forêt)

Service Civique:

Anna BLANCHONNET (du 12/08/2020 au 11/03/2021)

Frayères et description des lacs de montagne :

Du fait de la pandémie, les opérations de terrain ont été réduites. Les suivis des frayères à truites habituels ont été annulés. Aucune des descriptions (bathymétrie et habitats) de plan d'eau de montagne n'a été réalisée en 2020.

Pêches électriques :

Equipes composées de 5 salariés mais surtout d'une trentaine de bénévoles des AAPPMA spécialement formés. Ils sont aptes à opérer (selon leur disponibilité) en toute sécurité. 20 personnes formées ont participé à ces travaux selon leur temps libre. C'est sous la maîtrise d'Olivier Baudier et d'Adeline Hérault, que 50 pêches électriques au total ont eu lieu, représentant 30 journées de terrain sur près de 4.5 km de cours d'eau pêchés.

La Communication :

Afin de rester au plus près de l'actualité et faire connaître au public (tant pour les novices que pour les connaisseurs), les atouts de la pêche et les nouveautés proposées, plusieurs documents ont été confectionnés. (Affiches, panneaux, brochures diverses)

La saison de pêche à peine clôturée, cap sur la mise en route et la préparation des documents pour la saison prochaine dès le mois de septembre.

(Recherche des aides financières, mise à jour du règlement et des cartes géographiques, impression, distribution...)

Ce travail se poursuit sans relâche jusqu'à l'édition de la brochure officielle de la Fédération « **Pêcher en 66** » qui doit être prête pour la mise en ligne des ventes des cartes par internet, soit pour le 15 décembre.

A noter que tous ces supports sont entièrement conçus à la fédération. Seule, l'impression est réalisée par un imprimeur de la place.

L'édition 2020 a été entièrement remaniée avec dans le livret une présentation de notre structure et de notre territoire puis en partie centrale un dépliant qui se détache reprenant la réglementation pêche.

Le temps fort de l'année 2020 a été la diffusion de la vidéo promotionnelle de 3.43 minutes auprès du grand public qui présente la diversité de la pêche sur notre département. L'année 2020 a été chargée en terme d'informations à apporter, relayer, expliquer à nos adhérents sur les autorisations et interdictions pendant les périodes de confinements.

Un dépliant spécifique aux « Lacs de montagne » est édité par l'Aappma de « Font-Romeu Carlit » en collaboration avec la Fédération.

Sites Internet : *(à consulter et à utiliser sans modération)*

www.peche66.org pour tout savoir sur la pêche dans notre département,
www.cartedepeche.fr pour l'achat de toute carte ou supplément pêche, ainsi que sur **Facebook**

EN CONCLUSION :

La pandémie de COVID19 a eu de nombreuses répercussions dans le déroulement de la saison de pêche.

La saison a été suspendue lors des deux confinements et la reprise a été particulièrement compliquée dans les plans d'eau de plaine après le 1^{er} provoquant souvent des incompréhensions de nos adhérents. Ce phénomène inédit a également demandé de nombreuses adaptations dans notre fonctionnement visio, télétravail, mesures de précaution. Malgré ce, beaucoup de travail est fait. La Fédération compte 8 salariés (4 sur le terrain et 4 administratifs) qui bien sûr ne peuvent pas tout faire à eux seuls, vu le nombre croissant de travaux entrepris. Aussi, un grand merci à tous les bénévoles, souvent les mêmes d'ailleurs, sans qui tout ce qui est entrepris ne pourrait être possible.

Mais vous êtes beaucoup à œuvrer, tant pour les pêches électriques, la surveillance, les repeuplements, les travaux de toute sorte, et il n'y en manque pas. Votre Fédération en est consciente et vous en est reconnaissante.

Merci encore à vous, valeureux bénévoles pour votre participation utile et pour votre dévouement au service de la pêche, bénévolat très apprécié.

Merci de votre attention.



Électricité Prudence
Gardons nos distances

Votre canne à pêche conduit l'électricité,
soyez vigilant près des lignes électriques

En cas d'accident, appelez le 18 (pompiers).

En partenariat avec

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Rte Le réseau de transport d'électricité

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

The poster features an illustration of a fisherman in a blue shirt and black pants, holding a fishing rod that is curved towards a power line. A lightning bolt symbol is inside a hand icon, representing electricity. The background is white with an orange border.



Assemblée Générale 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS DÉTAILLÉ

*Par le Directeur
et ses collaborateurs*



- Accueil des participants par Albert PARÈS, *Président*
- Rapport moral par Albert PARÈS, *Président*
- Rapport d'activités par Xavier BONHOMME, *Secrétaire Général*
- **Rapport d'activités détaillé par le Directeur et ses collaborateurs**
- **Compte de résultats**
- **Repeuplement**
- **Annexe**

Assemblée Générale 2021



Centre piscicole de Sahorre

Rapport d'activités détaillé - Année 2020 -



Maison de la Pêche et de la Nature à Millas

- ✓ Les communications de la Fédération
- ✓ Productions du Centre piscicole de Sahorre
- ✓ Plan départemental de repeuplement des eaux
- ✓ Les Plans d'Actions Nécessaires
- ✓ La campagne de pêches électriques
- ✓ Les activités du pôle technique
- ✓ L'Activité du Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature
- ✓ L'Activité de la garderie en 2020

La Pêche révèle votre Nature



Assemblée Générale 2021

ACTIVITÉS 2020 DU PÔLE COMMUNICATION DE LA FÉDÉRATION



Gardons le contact !

Les temps forts 2020 du pôle Communication

*Un service dédié au développement
du loisir pêche et à la protection du
milieu aquatique*

- 1 - Les articles de presse
- 2 - Le trait d'union
- 3 - Le « Flash-info »
- 4 - Les Brochures «Pêche66»
- 5 - La page Facebook
- 6 - La vidéo promotionnelle
- 7 - L'Infographie



1/ Les articles de Presse « PESCA »

Un contact permanent avec nos adhérents

Une fois par semaine un article de presse signé Pesca est publié dans la rubrique **Pêche** de l'Indépendant du dimanche. Ces articles permettent de garder le contact avec nos adhérents et communiquer les informations du moment (ouvertures, changements, activités de la Fédération...). Vous pouvez les retrouver ensuite sur le site «peche66.org» de la Fédération ainsi que sur «Facebook» et l'application smartphone «Pêche 66».

41 Articles
édités
en **2020**



Le dimanche sur
l'Indépendant



www.peche66.org

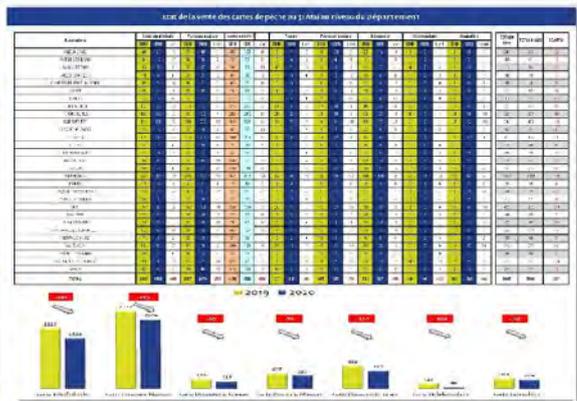


2/ Le Trait d'Union *Garder le contact avec les AAPPMA*

Une fois par mois avec une pause estivale et des interruptions liées aux confinements, la Fédération expédie aux Présidents des AAPPMA, aux membres du Conseil d'Administration et aux salariés, une lettre qui reprend :

- un message d'actualité du Président de la Fédération
- les réunions auxquelles la Fédération a participé
- un comparatif de la vente des cartes de pêche N-1 / N par AAPPMA

7
Traits d'Unions
en 2021



3/ Le Flash-info

Un outil à la disposition de chaque AAPPMA



Le « Back-office » du site de vente de carte de pêche a plusieurs avantages pour les AAPPMA et la Fédération. Il permet de consulter les statistiques des ventes de carte de pêche en temps réel, d'avoir accès aux coordonnées des adhérents etc...
Il permet également de diffuser un Flash-info sur les adresses mail. Lorsque la Fédération expédie un Flash-info, elle communique avec **7.250** personnes.



4/ Le Livret et le Dépliant « Pêche66 »

Informers nos adhérents de la réglementation pêche

L'édition 2020 a été entièrement remaniée avec, dans la brochure une présentation de notre structure et de notre territoire puis en partie centrale un dépliant qui se détache. Ce dernier reprend l'essentiel de la réglementation de la pêche. L'infographie est réalisée en interne avec des logiciels professionnels. L'impression doit avoir lieu avant le lancement de la vente des cartes de pêche qui démarre le 15 décembre d'où l'importance d'avoir l'ensemble des informations qui les composent en temps voulu. (Réglementation, Concours de pêche, Dépositaires, Parcours labellisés...)



13 000 Ex

Plus d'1 Mois
de travail

Edition
auto-financée

14
Sponsors

5/ La page Facebook

Communiquer avec les outils d'aujourd'hui

Une certaine catégorie de nos adhérents utilisent les réseaux sociaux pour trouver des renseignements, poser des questions, organiser des séjours... Il est donc important pour la Fédération d'être présente sur ces réseaux. Notre page se porte plutôt bien au regard du nombre de personnes qui la suivent,



2019

2 148 personnes

169 publications

2020

2 748 personnes

135 publications

6/ Vidéo promotionnelle – Loisir Pêche

Diffusion de la vidéo promotionnelle du Loisir Pêche dans les Pyrénées-Orientales.

un véritable condensé de pêche « en pays catalan », une mise en valeur notre territoire.

SORTIE LE 9 MARS 2020

Nombre de journée de tournage : 4
 Durée de la vidéo : 3,43 minutes
 Coût : 2 387.65€

Action soutenue
 par la FNPF



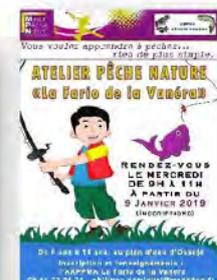
Fichier disponible sur demande et en ligne
 sur YouTube « Pêcher en Pays Catalan 66 ».
[En cliquant Ici](#)

YouTube
 3,039 vues
 au 30/04/2021



7/ Création de panneaux et de visuels en Interne

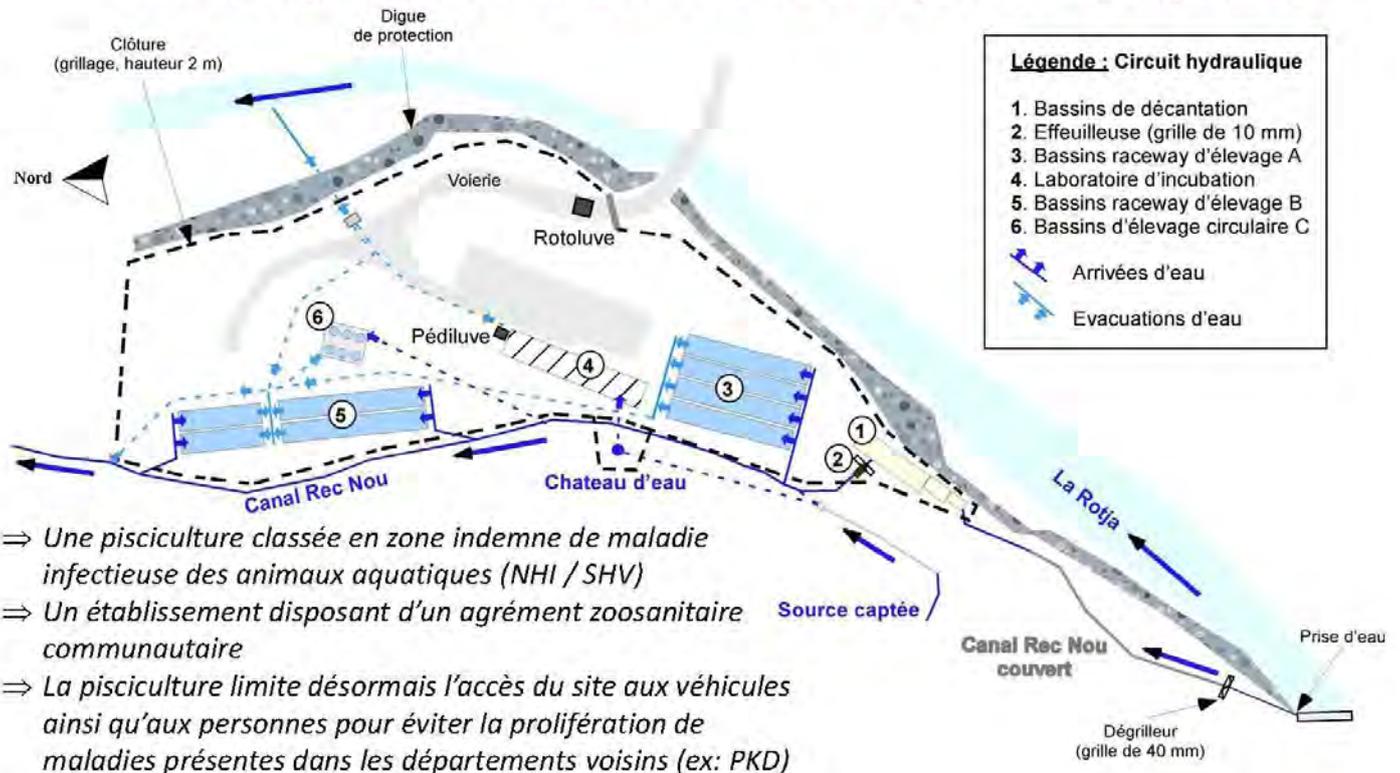
La Fédération est propriétaire de logiciels professionnels
 d'infographie, n'hésitez pas à faire appel à nous pour la création de
 vos visuels (affiches, panneaux...)



L'infographie pour accompagner vos projets...

Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement



AG 2021 – Production du Centre piscicole de Sahorre 2020

Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement

Un établissement d'élevage moderne, mais soumis aux aléas climatiques.

Bilan des aléas climatiques

✓ Crues de la Rotja :

Il y a eu trois crues en 2020, dont deux qui ont été conséquentes :

- . La crue provoquée par la tempête Gloria où une pluie assez violente est tombée juste après des chutes de neige les 22 et 23 janvier 2020;
- . Une crue de printemps survenue 21 avril 2020.

✓ Glissement de terrain :

Le 25 Mai 2021, un glissement de terrain est survenu aux abords du Rav. De Tonet, affluent rive droite de la Rotja à Py. Cet évènement a provoqué une arrivée d'eau boueuse dans l'exploitation.



AG 2021 – Production du Centre piscicole de Sahorre 2020

Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement



Pour produire des poissons de souches locales, il faut un roulement des générations de poissons dans l'établissement et donc un stock. Ci-après, le stock au 31/12/2020.

Espèces	Numéro du bassin	Numéro du lot	Age	Stock	L'unité
Truites Arc en Ciel Bouillouses	C3	TAC/01/03/20	0+	5	Le mille
	A1	TAC/01/03/19	1+	3	Le mille
	A3	TAC/01/03/18	2+	500	Le Kg
	A2	TAC/01/04/17	3+	2400	Le Kg
	A4	TAC/01/03/16	4+	0	Le Kg
Truites Farios Carança	Auges	TF/01/11/20	Œufs	650	Le mille
	C2	TF/01/11/19	1+	8	Le mille
	B4	TF/01/11/18	2+	180	Le Kg
	B3	TF/01/11/17	3+	1000	Le Kg
	B1	TF/01/11/16	4+	1000	Le Kg
	B2	TF/01/11/15+16	5+	1300	Le Kg

AG 2021 – Production du Centre piscicole de Sahorre 2020

Production du centre piscicole

Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement

Poissons adultes déversés

Pour gérer le stock captif, les poissons les plus âgés de l'élevage sont remis en liberté pour le plaisir des pêcheurs. Il s'agit de poissons en bonne forme mais à partir d'un certain âge, le rapport entre leur fécondité et leur coût d'élevage leur est défavorable...

Truites fario de souche Carança de grande taille

600 Kg

Truites arc en ciel de souche Bouillouses de grande taille

800 Kg



Production d'œufs pour le repeuplement et le renouvellement du stock de géniteurs



Alevins de truites fario de souche Carança

600 000 Œufs

Œufs de truites Arc en Ciel Bouillouses

50 000 œufs

Aucune vente de produits de repeuplement en 2020

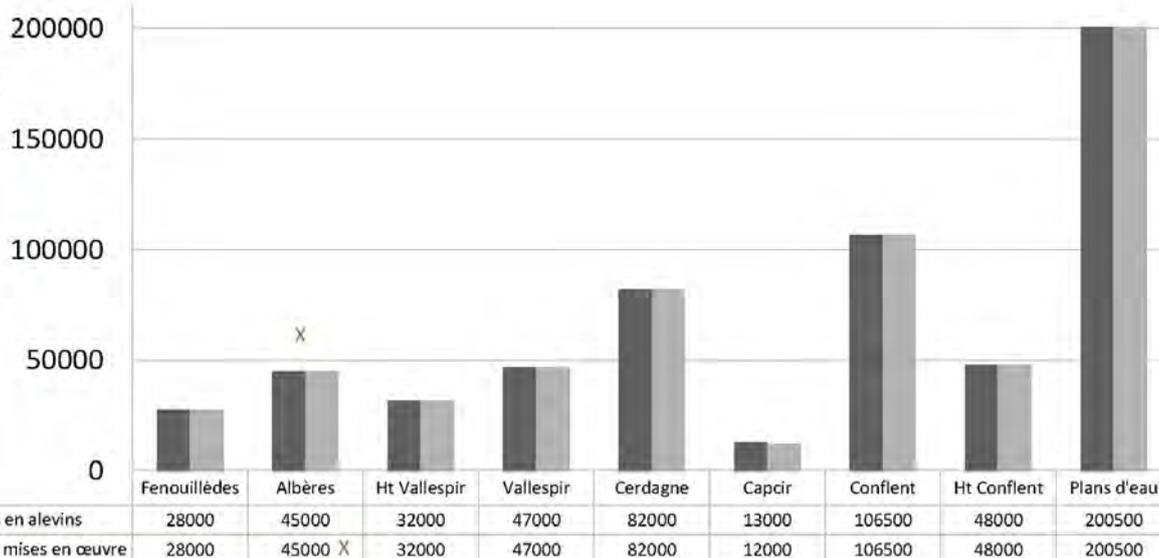
AG 2021 – Production du Centre piscicole de Sahorre 2020

Plan départemental de repeuplement des eaux

-Mise en Œuvre-

Une action collective pour la satisfaction des pêcheurs
Bilan des dotations retenues et mises en œuvre

Les alevins de
Truites fario
Carança



X : alevins de souche atlantique (source Pisciculture Ballester)

99,8 % des dotations prévues ont pu être immergées.

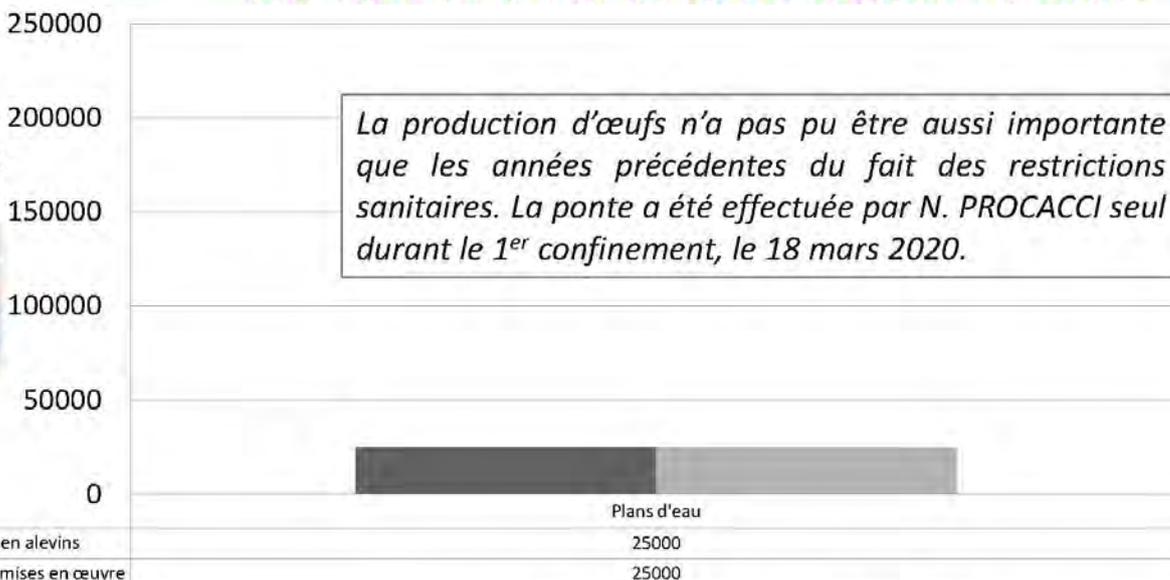
AG 2021 – Plan départemental de repeuplement des eaux 2020

Plan départemental de repeuplement des eaux

-Mise en Œuvre-

Une action collective pour la satisfaction des pêcheurs
Bilan des dotations retenues et mises en œuvre

Alevins de
Truites
Arc-en-ciel
Bouillouses



100 % des dotations prévues ont pu être immergées.

AG 2021 – Plan départemental de repeuplement des eaux 2020

LES PLANS D' ACTIONS

La régulation du grand cormoran

Une action récurrente

- ⇒ Obtention de 2 **arrêtés préfectoraux** autorisant la régulation de l'espèce le 27/01/2020 (200 oiseaux en « eaux libres » et 30 pour la défense des salmonicultures).
- ⇒ Les opérations de régulation ont été confiées par l'administration à la louveterie appuyée par des Garde Pêche et des Gardes Chasse assermentés.
- ⇒ Le Juge Administratif a ordonné l'arrêt des tirs de régulation le **13 février 2020** suite au dépôt d'un recours suspensif par le GOR. A l'audience, Albert PARES et Michel PRIEGO ont représenté la Fédération le 19 février 2020. Le jugement a hélas conclu en un vice de forme confirmant la suspension. Le jugement de l'affaire sur le fond a été reporté à plus tard.
- ⇒ Dans l'intervalle, 132 cormorans ont été prélevés au titre de la protection des poissons dans les eaux libres et 3 au titre de la protection des élevages de truites.



- ⇒ Le **Comité Départemental de Gestion de l'espèce** piloté par la DDTM s'est réuni le **25 Novembre 2020**, le GOR invité, n'était toujours pas présent.
- ⇒ Une nouveau dossier a été **déposé le 27/11/20 pour continuer la régulation de cette espèce lors de l'hiver 2020 / 2021** en se basant sur un effectif de 10 % des effectifs comptés lors de l'hiver 2019 / 2020 (demande 170 oiseaux en eaux libres et 20 pour la mise en défens des piscicultures).

AG 2021 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS

Une action récurrente

« Simplifier la réglementation et augmenter les possibilités de pêche »



- **Création** d'un poste de pêche de la carpe de nuit sur le plan d'eau des Escoumes à Vinça
- L'occupation des postes sur les **parcours carpe de nuit** de la Raho **est limitée** à une durée maximale de 72 heures.
- Création d'un parcours **No-Kill «Tous modes»** de pêche sur le Tech à **Amélie-les-Bains**.
- **Suppression** des deux zones de pêche sur le plan d'eau n°1 de Millas.

AG 2021 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS

Un programme d'actions réalisées en 2020



Partenariat « Accord Cadre »

Actions mises en œuvre :

Partenaires

THEME 1 : Têtes de réseau	
Elaboration de l'Accord Cadre 2020	AE RM
Contributions techniques et présence aux réunions des gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques	AE, Syndicats de bassin
THEME 2 : Connaissance opérationnelle et suivi des milieux aquatiques	
Etat initial du front de colonisation de la Têt aval par les Anguilles	MRM, SMTBV
Etat des lieux piscicoles du bassin versant du Sègre dans le cadre du PGRE	Com. Com Pyrénées Cerdagne
Suivi piscicole de l'impact de la prise d'eau du canal de Nyer sur les poissons	RNR de Nyer
THEME 3 : Animation territoriale	
Diagnostic et opportunité d'intervention pour la restauration de la continuité écologique de la Boulzane aval	SMBVA
Etude des enjeux piscicoles en vue de l'effacement du seuil de Reynès (Vaillère)	AAPPMA Céret, Mairie de Reynès

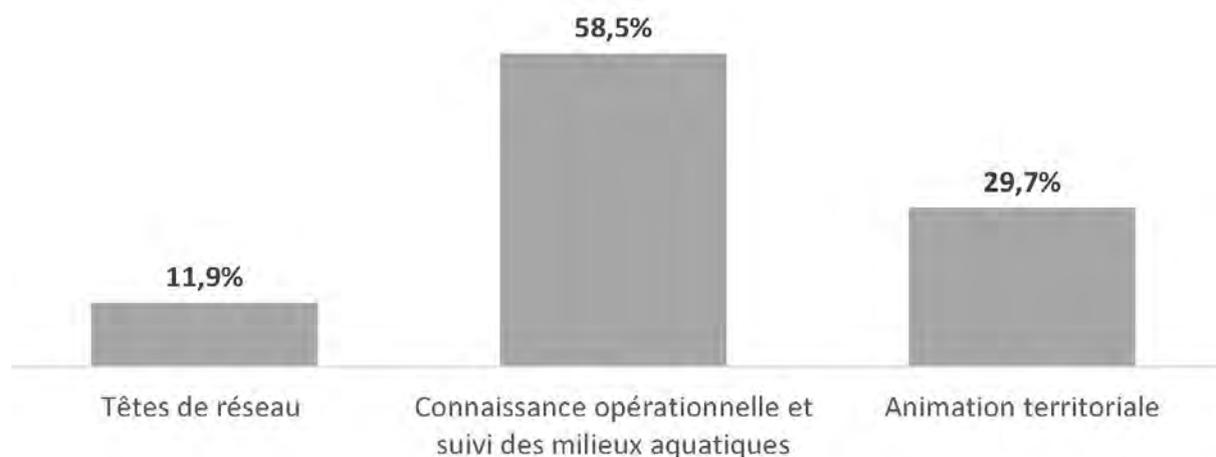
AG 2021 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS

Programme réduit / prévisionnel de 30 % environ, cause Covid, et hydrologie défavorable au mois de septembre 2020 pour réaliser certaines pêches d'inventaire.

Bilan en temps passé par l'équipe / thème :

Temps total passé sur le programme en Homme / Jours :
118 HJ



Bilan financé : Coût total : 36 917 Euros / Aide Agence de l'Eau : 19 447 Euros

AG 2021 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS

Une action lancée en 2020

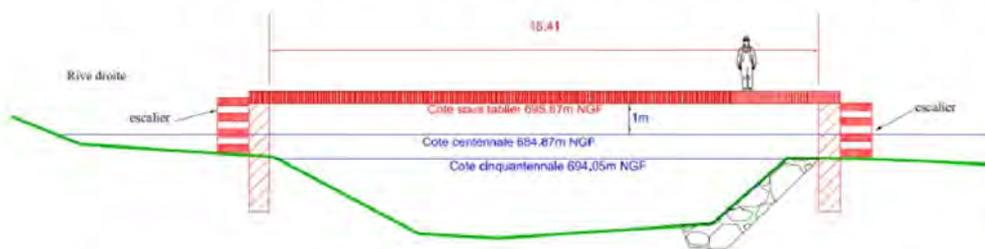
Sécurisation de l'accès à la salmoniculture fédérale de Sahorre lors des crues de la Rotja : Etudes préalables

⇒ Une **problématique** qui a émergé lors de la mise à jour du **Document Unique d'Évaluation et de Prévention des Risques Professionnel (DUEPR)** : Les pisciculteurs se retrouvent isolés dans la pisciculture lors des crues importantes de la Rotja (plusieurs jours et plusieurs nuits par an) et difficultés d'accès aux secours en cas d'accident.



⇒ **Plusieurs études préalables** ont été réalisées et ont démarré en 2020 :

- Une étude **topographique** et un étude **hydraulique** ont été réalisées : Solution la plus adaptée au besoin : **Création d'une passerelle piétonne en amont du passage à gué.**



- Une étude **géotechnique** pour connaître la nature du sous sol afin de créer des fondations adaptées au terrain pour le futur ouvrage a été lancée.

AG 2021 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS

Les prestations du pôle technique 2020

Prestations mises en œuvre : Approche économique (hors coût du personnel)

Détail des opérations et des recettes

Catégories	Intitulé	Commanditaires	Montants
SUVIS PISCICOLES	Suivi environnemental Vallée de la Têt – Volet Poisson	SHEM	9 210 €
	Suivi piscicole RCS pour l'AFB (partenariat avec l'ARPO et Aquascop)	OFB	5 021 €
	Suivi piscicole de la rivière de Nyer / Mantet	RNR de Nyer	756 €
ETUDES TECHNIQUES	Pêches d'étude sur l'Angoustrine amont	SHEM	3 920 €
	Analyse des impacts des réinjections de matériaux, FDPPMA 66 sous traitant du Bet Aquascop pour le suivi "poisson" (suivi thermique)	CD66	4 177 €
	Etude géotechnique de l'épaisseur du matelas alluvial en amont du passage à gué de Pézilla-la-Rivière	CD66	1 758 €
	Etat initial des habitats piscicoles dans la zone de travaux du projet de nouveau pont sur le Tech à Céret	CD66	2 160 €
	Contribution au « Pôle poissons et écrevisses » du Système d'Information Nature et Paysage	ARPO	2 800 €

AG 2021 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS

Les prestations du pôle technique 2020

Prestations mises en œuvre : Approche économique (hors coût du personnel)

Détail des opérations et des recettes

Catégories	Intitulé	Commanditaires	Montants
ETUDES TECHNIQUES	Etude en vue de l'élaboration d'une plan de gestion d'un chapelet d'étangs de montagne en partenariat ONF / CNRS / FDPPMA 66	ONF	17 808 €
SAUVETAGE	8 opérations de sauvetage des poissons « avant travaux »	CD66, SIVM de la Vanéra, ADEP TP, Vallespir Construction, SMTBV, CGE Sade	12 055 €
SUIVI PASSE A POISSONS	Suivi du bon fonctionnement des passes à poissons du Département sur la Têt (radier du pont de la RD11 entre Canet et Ste Marie)	CD66	1 455 €
	3 interventions d'une entreprise forestière au niveau de la passe à poissons sur la Têt à Canet	CD66	2 192 €

TOTAL recettes	63 312 €
-----------------------	-----------------

AG 2021 – les Plans d'Actions Nécessaires

LES PLANS D' ACTIONS

Les prestations du pôle technique 2020

Détail des dépenses

Catégories	Intitulé	Montants
MATERIEL	Achat de Wadders, cuissardes et bottes (Décathlon et Pro Pêche)	760 €
	Achat d'Equipement pour la Protection Individuelle, gants de protection moyenne tension (Dream Electronique) et masques jetables (Super U), trousse de secours	571 €
	Achat talkie-walkies étanches (Office Easy)	188 €
	Balance étanche de précision (ACT)	187 €
	Topofil et bobines de rechange (SDM)	245 €
	Divers (petit matériel, piles, multimètres, aquarium...)	185 €
	Vérification du matériel de pêche électrique (APAVE)	310 €
ETUDES	Pêches aux filets (RAF) et génétique (Génôme) des truites des plans d'eau des Camporells	12 700 €
TRAVAUX	3 interventions d'une entreprise forestière au niveau de la passe à poissons sur la Têt à Canet	2 192 €
FRAIS DE DEPLACEMENT	Frais déplacement des bénévoles pour les opérations de pêches électriques	3 579 €

TOTAL dépense	20 917 €
----------------------	-----------------

Ecart produit-charge	42 395 €
-----------------------------	-----------------

Assemblée Générale 2021

LA CAMPAGNE DE PÊCHE ÉLECTRIQUE 2020



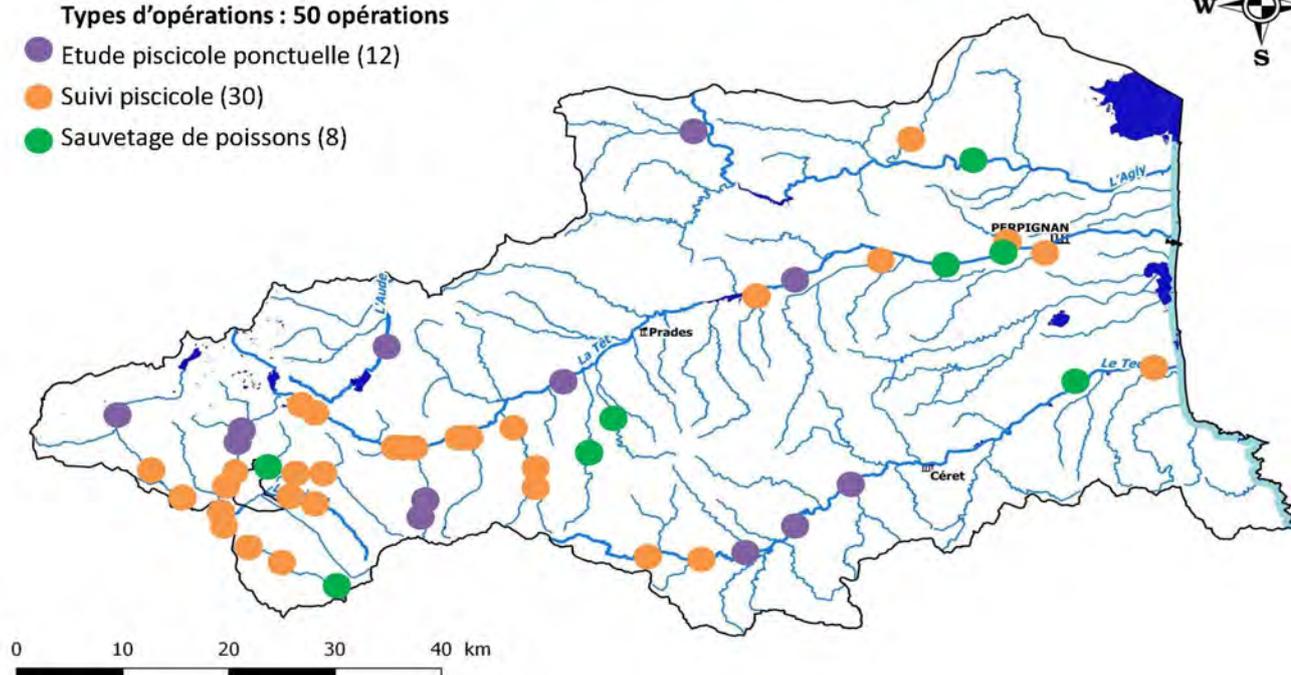
La Têt à la Llagonne au Pla des Aveillans

Une technique dédiée à la connaissance et au sauvetage des poissons

Bilan géographique quantitatif par type d'opération

Types d'opérations : 50 opérations

- Etude piscicole ponctuelle (12)
- Suivi piscicole (30)
- Sauvetage de poissons (8)



✓ 50 lieux pêchés en 30 jours de terrain => Plus de 4.5 Km linéaires de cours d'eau pêchés.

Synthèse par type d'opérations :

Etudes piscicoles ponctuelles : 12 opérations	
Opérations "en régie" : 8 opérations Captures de truites pour le diagnostic de la PKD (Maladie) : 8	Opérations / prestations : 4 opérations Etat des lieux piscicole sur l'Angoustrine et la Riberole pour la SHEM : 4
Suivis piscicoles : 30 opérations	
Opérations "en régie" : 17 opérations Repeuplement expérimentale (AAPPMA Prats de M.) : 2 Suivi Front de colonisation de l'Anguille de la Têt aval : 4 Suivi PGRE Sègre : 11	Opérations / prestations : 13 opérations Suivi piscicole sur la Têt amont pour la SHEM : 6 Suivi piscicole RCS pour l'OFB : 4 Suivi piscicole de la Riv. de Nyer : 3
Sauvetages de poissons : 8 opérations	
Opérations "en régie" : 0 opération	Opérations / prestations : 8 opérations Sauvetage avant travaux : - Aménagement du Cady à Vernet (SMTBV) : 1 - Tech au passage à gué d'Ortaffa (SMIGATA) : 1 - Têt au Passage à gué de Pézilla et seuil du Soler (CD66) : 1 - Têt au seuil du Soler (DIRSO) : 1 - Rotja à la prise d'eau de l'UHE de Py (Vallespir Constru.) : 1 - Estagouge au passage à gué d'Estavar (CD66) : 1 - Faytou à Valcebollère (Syndicat Vanéra) : 1 - Agly au passage à gué de Case de Pène (CD66) : 1

Assemblée Générale 2021 – La Campagne de Pêche électrique 2020

Synthèse en temps de terrain dédié aux captures:

Equipes techniques	Nombre de sites pêchés	Nombre de jours de terrain correspondant
Pôle technique de la FDPPMA / bénévoles habilités des AAPPMA	47	27
Pôle technique de la FDPPMA / Bet Aquascop	3	3
Total	50	30

Nb : Le nombre de jours indiqués n'inclut pas le temps de préparation du matériel avant chaque station, ni le contrôle APAVE annuel du matériel.

Ont participé aux opérations :

- ✓ 5 salariés (O.B, A.H, M.V, B.P et B.C),
- ✓ 5 techniciens du bureau d'étude « Aquascop »
- ✓ 20 bénévoles des AAPPMA « habilités à pratiquer les pêches électriques »,
 Ainsi que de nombreux bénévoles des AAPPMA territorialement concernées

Soit 104 « Hommes Jours » de bénévole habilité et 85 « Hommes Jours » de technicien fédéral.

Assemblée Générale 2021 – La Campagne de Pêche électrique 2020

Les études ponctuelles (12) Les opérations « prestations » (4)



Exemple: L'Angoustrine à Angoustrine (UHE SHERM)

Assemblée Générale 2021 – La Campagne de Pêche électrique 2020

Les pêches de suivis piscicoles (30) Les opérations « en régie » (17)



Exemple: Front de colonisation de l'Anguille, Le Boulès à Millas

Assemblée Générale 2021 – La Campagne de Pêche électrique 2020

Les pêches de suivis piscicoles (30)
Les opérations « prestations » (13)



Exemple: Le Nyer, en aval de l'Usine Hydro-électrique

Assemblée Générale 2021 – La Campagne de Pêche électrique 2020

Les pêches de sauvetage (8)
Les opérations « prestations » (8)



Le Tech au Boulou pour l'aménagement du pont de l'A9

Assemblée Générale 2021 – La Campagne de Pêche électrique 2020



Mobilisation importante des bénévoles

Assemblée Générale 2021 – La Campagne de Pêche électrique 2020

Synthèse des résultats de la campagne de pêches électriques 2020



Assemblée Générale 2021 – La Campagne de Pêche électrique 2020

Campagne de Pêche électrique 2020 (Synthèse des résultats) 1/3

(Récapitulatif des captures réalisées sur le territoire sur la zone à truite au 1000m²)

Secteur	pour 1000m ² (poissons capturés)										Expertise peuplement			Suite donnée et/ou à donner	
	AAPPMA	Objectif	Cours d'eau	Communes	Station(s) de pêche (Amont vers l'aval)	Date	Alevins TRF (Nbr.)	Mailles TRF > 23cm* (Nbr.)	Plus grande TRF (en cm)	Total TRF (Nbr.)	Autres espèces (Esp. Nbr.)	Abondance TRF	Etat du peuplement		Observations
Cerdagne-Capcir	Font-Romeu	Etat des lieux piscicole PGRE Sègre	Angoust	Via	Amont prise d'eau canal Bajande	14/8	73	8	25,4	199	Aucune	Moyenne	Bon	Milieu peu perturbé	Rédaction d'un rapport sur l'état du peuplement piscicole dans le cadre du PGRE Sègre / Les stations seront de nouveaux pêchées en 2022
	Font-Romeu	Etat des lieux piscicole PGRE Sègre	Angoust	Estavar	Aval prise d'eau canal Bajande	14/8	28	3	24,6	70	Aucune	Faible	Altéré	Milieu perturbé par la fragmentation du milieu par des chutes naturelles, un habitat très ensablé et un probable réchauffement des eaux.	
	Font-Romeu	Sauvetage avant Travaux	Estagouge	Estavar	Passage à gué	2/9	9	0	8,1	9	VAI : 128	Présence	/		Travaux de réfection du passage à gué reporté en 2021
	Angoustrine	Suivi SHEM	Angoustrine	Angoustrine	Amont Prise d'eau SHEM	12/10	19	2	23,9	70	TAC : 26	Très faible	Hors classement		Difficile de conclure sur l'état du peuplement inventorié par des conditions de pêche difficile et la montaison des truites adultes à la date de pêche
	Angoustrine	Suivi SHEM	Angoustrine	Angoustrine	Aval Prise d'eau SHEM	13/10	15	0	21,4	100	TAC : 24 VAI : 5	Faible	Perturbé		Difficile de conclure sur l'état du peuplement inventorié par des conditions de pêche difficile et la montaison des truites adultes à la date de pêche
	Angoustrine	Etat des lieux piscicole PGRE Sègre	Angoustrine	Angoustrine	Pont de Cabre (Amont prise d'eau Soulane)	13/8	42	3	23,2	163	Aucune	Moyenne	Bon	Milieu peu perturbé	
	Angoustrine	Etat des lieux piscicole PGRE Sègre	Angoustrine	Ur	Pont Cachal (Amont confluence Brangoly)	13/8	99	4	25,5	170	Aucune	Faible	Perturbé	Milieu perturbé par les prélèvements d'eau accentuant fortement les étiages	
	Angoustrine	Etat des lieux piscicole PGRE Sègre	Rahur	Bourg-Madame	50 m en aval du pont transfrontalier	23/9	255	4	27,5	370	LOF : 67 VAI : 48	Moyenne	Bon	Milieu peu perturbé	Rédaction d'un rapport sur l'état du peuplement piscicole dans le cadre du PGRE Sègre / Les stations seront de nouveaux pêchées en 2022
	Latour de Carol	Etat des lieux piscicole PGRE Sègre	Carol	Latour de Carol	100 m en aval du pont de Quers	28/8	65	15	28,1	280	Aucune	Forte	Bon	Milieu en bon état	
	Latour de Carol	Etat des lieux piscicole PGRE Sègre	Carol	Enveigt	Aval canal de Ger	28/8	142	10	30,4	280	VAI : 104	Moyenne	Perturbé	Milieu perturbé par les prélèvements d'eau accentuant fortement les étiages associés à des seuils susceptibles de limiter la libre circulation piscicole	
	Vanéra	Sauvetage avant Travaux	Faitou	Valcebollière	Amont village	2/9	0	0	-	0	Aucune	/	/	Aucun poisson capturé	Travaux de confortement de berges
	Vanéra	Etat des lieux piscicole PGRE Sègre	La Vanéra	Osseja	Amont camping (Amont prise d'eau canal de Baix)	11/8	122	8	26,6	302	Aucune	Moyenne	Excellent	Milieu en bon état	
	Vanéra	Etat des lieux piscicole PGRE Sègre	La Vanéra	Palau de Cerdagne	Aval pont (Amont de la STEP)	11/8	32	13	32,1	147	Aucune	Moyenne	Perturbé	Milieu perturbé par la fragmentation du milieu par de nombreux seuils associés à des prélèvements d'eau, dans un contexte transfrontalier compliqué	Rédaction d'un rapport sur l'état du peuplement piscicole dans le cadre du PGRE Sègre / Les stations seront de nouveaux pêchées en 2022
	Angoustrine	Etat des lieux piscicole PGRE Sègre	Le Sègre	Saillagouse	Aire de Pique-Nique	17/8	340	20	24	421	Aucune	Moyenne	Bon	Milieu peu perturbé	
	Angoustrine	Etat des lieux piscicole PGRE Sègre	Le Sègre	Ro	Aval station hydrologique	17/8	252	20	24,3	318	Aucune	Moyenne	Perturbé	Milieu perturbé par les prélèvements d'eau accentuant fortement les étiages	
Angoustrine	Suivi RCS	Sègre	Bourg-Madame	Aval Bourg-Madame	23/9	116	9	36	174	LOF : 14 VAI : 261	Moyenne	/	Les observations sont réalisées par l'OFB	Suivi interannuelle réalisé pour l'OFB dans le cadre des suivis RCS	

	Pêche de sauvetage
	Pêche par points
	Pêche complète à deux passages

Campagne de Pêche électrique 2020 (Synthèse des résultats) 2/3

(Récapitulatif des captures réalisées sur le territoire sur la zone à truite au 1000m²)

Vallespir	Prats-de-Mollo	Repeuplement expérimental	Canidell	Prats-de-Mollo	Amont passerelle	31/8	pour 1000m ² (poissons capturés)						Expertise peuplement		Etat des lieux piscicole sur le Canidell suivi d'un repeuplement en truite provenant du Tech au camping St Martin / Suivi à réaliser à moyen terme sur le cours d'eau
							0	0	20,2	105	Aucune	Moyenne	/	Aucun alevins et aucun poissons maillés capturés sur la station	
	Prats-de-Mollo	Repeuplement expérimental	Tech	Prats-de-Mollo	Camping St-Martin	31/8	5	3	24,6	125	Aucune	Moyenne	/	Depuis 2015, modification importante de la station par la réalisation de travaux et par des crues successives en particulier celles de début 2020	Tech au camping St Martin / Suivi à réaliser à moyen terme sur le cours d'eau
	Les Cheminots	Suivi SHEM	La Ribérole	Fontpédrouse	Amont prise d'eau hydroélectrique	6/8	0	0	-	0	Aucune	/	Hors classement	Aucun poisson capturé sur la station, tronçon très penté	Etat des lieux réalisés à la demande de la SHEM dans le cadre de leur renouvellement d'autorisation
	Les Cheminots	Suivi SHEM	La Ribérole	Fontpédrouse	Aval prise d'eau hydroélectrique	6/8	38	3	23	140	Aucune	Faible	Bon	Milieu peu perturbé	
	Sahorre	Suivi Nyer-Mantet	Mantet	Mantet	Aval Caret	14/9	52	14	30,3	290	Aucune	Forte	/	Voir détail "Activité du pôle technique"	
	Sahorre	Suivi Nyer-Mantet	Mantet	Nyer	PE du canal de Nyer	18/9	19	13	26	300	Aucune	Forte	/	Voir détail "Activité du pôle technique"	Suivi de l'incidence de la microcentrale de Nyer (2009-2020)
	Sahorre	Suivi Nyer-Mantet	Riv. De Nyer	Nyer	Amont village de Nyer	14/9	16	26	29,3	230	Aucune	Moyenne	/	Voir détail "Activité du pôle technique"	
	Sahorre	Sauvetage avant Travaux	La Rotja	Py	Prise d'eau de l'usine hydroélectrique de Py	24/8	20	20	23,1	124	Aucune	Moyenne	/	Pêche de sauvetage pas d'état des peuplements définit	Travaux de réfection de la prise d'eau de la microcentrale de Py
	Les Cheminots	Suivi SHEM	La Têt	La Llagonne	Amont UHE des Aveillans	27/8	8	0	20,2	193	TAC: 1	Moyenne	Bon	Voir détail "Activité du pôle technique"	
	Les Cheminots	Suivi SHEM	La Têt	La Llagonne	Aval UHE des Aveillans	27/8	2	1	23,9	190	Aucune	Moyenne	Bon	Voir détail "Activité du pôle technique"	
	Les Cheminots	Suivi SHEM	La Têt	Sauto	Amont barrage du Paillat (La Cassagne)	25/8	16	4	26,2	121	VAI: 1	Moyenne	Bon	Voir détail "Activité du pôle technique"	Suivi réalisé pour le compte de la SHEM (2015-2020) sur l'incidence des usines hydroélectriques de la Têt amont
	Les Cheminots	Suivi SHEM	La Têt	St Thomas	Amont confluence Ribérole	25/8	38	2	23,8	168	Aucune	Moyenne	Bon	Voir détail "Activité du pôle technique"	
	Les Cheminots	Suivi SHEM	La Têt	Thuès	Amont prise d'eau de l'UHE d'Olette	21/8	26	8	30,5	179	VAI: 1	Moyenne	Perturbé	Voir détail "Activité du pôle technique"	
	Les Cheminots	Suivi SHEM	La Têt	Thuès	Aval prise d'eau de l'UHE d'Olette	21/8	23	19	28	229	BAM: 8	Moyenne	Perturbé	Voir détail "Activité du pôle technique"	

	Pêche de sauvetage
	Pêche par points
	Pêche complète à deux passages

Campagne de Pêche électrique 2020 (Synthèse des résultats) 3/3

(Récapitulatif des captures réalisées sur le territoire de la plaine au 1000m²)

Secteur	AAPPMA	Objectif	Cours d'eau	Commune	Station(s) de pêche (Amont vers l'aval)	Date	Pour 1000m ²		Nombre d'individus capturés pour 1000 m ² par espèce													Suite donnée et/ou à donner												
							Effectif	Plus Petit (cm)	Plus Grand (cm)	Anguille d'Europe	Bar	Barbeau Méridional	Blennie	Carpe Commune	Chevaline catalan	Ecrevisse américaine	Ecrevisse de Louisiane	Epiroche	Gambusie	Goujon	Loche franche		Mulet cabot	Mulet Porc	Perche commune	Perche Soleil	Vairon							
Tech-Albères	Albérienne	Pêche de sauvetage avant travaux	Tech	Ortaffa	Passage à gué d'Ortaffa	17/7	Effectif			187	168	15	1	181	7			482	3				22	123	Travaux de réfection du passage à gué d'Ortaffa permettant la continuité écologique									
							Plus Petit (cm)			8	2,5	6,7	13,2	5,4	6,4														6,1	2				
							Plus Grand (cm)			79	20	11	13,2	22,8	9																	10,9	5,8	
Tech-Albères	Albérienne	Suivi RCS	Tech	Elne	Mas Battle	17/9	Effectif	1	120	3	60			57				37	4	1	26		1	69	Suivi interannuelle réalisé pour l'OFB dans le cadre des suivis RCS									
							Plus Petit (cm)	14,5	1	3	3																			9,5	3			
							Plus Grand (cm)	14,5	12	10	14																							9,5
Plaine	Ille sur Têt	Front de colonisation de l'Anguille	Riu fagès	Rodès	Passage à gué aval village	8/10	Effectif		194															1912	Rapport sur le front de colonisation de l'Anguille sur la têt aval réalisé par MRM / Nouvelle campagne de pêche prévu en octobre 2021 pour confirmer ces résultats									
							Plus Petit (cm)		3,2																									2,4
							Plus Grand (cm)		14,9																									
Plaine	Ille sur Têt	Front de colonisation de l'Anguille	Boulès	Millas	Passage à gué Rue Emile Zola	8/10	Effectif		2208					837										2689	Rapport sur le front de colonisation de l'Anguille sur la têt aval réalisé par MRM / Nouvelle campagne de pêche prévu en octobre 2021 pour confirmer ces résultats									
							Plus Petit (cm)		2,9				2,3																					2,7
							Plus Grand (cm)		20				21,7																					
Soler	Soler	Front de colonisation de l'Anguille	Rec du Manadell	Baho	Amont confluence Têt	9/10	Effectif		761				1195		31									415	Rapport sur le front de colonisation de l'Anguille sur la têt aval réalisé par MRM / Nouvelle campagne de pêche prévu en octobre 2021 pour confirmer ces résultats									
							Plus Petit (cm)		2,6			3,3		5,8																				3,5
							Plus Grand (cm)		14,2			20,1		7,3																				
Perpignan	Perpignan	Front de colonisation de l'Anguille	Basse	Perpignan	Amont confluence Têt	9/10	Effectif		342				513											221	Rapport sur le front de colonisation de l'Anguille sur la têt aval réalisé par MRM / Nouvelle campagne de pêche prévu en octobre 2021 pour confirmer ces résultats									
							Plus Petit (cm)		3,5			3,1																						3,5
							Plus Grand (cm)		7,1			16,8																						

Pêche de sauvetage
Pêche par points
Pêche complète à deux passages

1 - Prestations techniques

- ✓ Pêches de sauvetage avant travaux (CD66, DIRSO, SMTBV, SMIGATA ...)
- ✓ Suivis piscicoles (OFB, RNR de Nyer/SHCN, SHEM)
- ✓ Suivis de Passe à Poissons (CD66)
- ✓ Enjeux piscicoles – Projet du nouveau Pont de Céret (CD66)

2 - Actions en régie de la Fédération

- ✓ Etat des lieux piscicoles dans le cadre du PGRE Sègre
- ✓ Etude des enjeux piscicole en vue de l'effacement du seuil de Reynès (Vaillère)

3 - Actions en partenariat

- ✓ Front de colonisation de l'Anguille sur la Têt aval (MRM)
- ✓ Diagnostic et opportunité d'intervention pour la restauration de la continuité écologique de la Boulzane aval (SMBVA)

Mieux connaître pour mieux gérer



1/ Prestations Techniques :

Pêches de sauvetage avant travaux

- Sauvetages sur 8 chantiers de :
 - ✓ 5000 individus
 - ✓ 130 kg de poissons



Têt à Pézilla:
8,7 kg de
poissons sauvés



Cady à Vernet,
0,5 kg de poissons
sauvés



Tech à Ortaffa : 23,3 kg de
poissons sauvés

1/ Prestations Techniques :

Suivis piscicoles menés pour la SHEM

Depuis 2015, suivis de 3 ouvrages hydroélectriques (amont/aval) :

- ✓ UHE des Aveillans, UHE de la Cassagne et UHE de Thuès



	Effectif estimé /1000m ²		Tendance de l'évolution de l'effectif de 2019-2020	Biomasse estimée en kg/1000m ²		Tendance de l'évolution de la biomasse de 2019-2020
	2019	2020		2019	2020	
Amont Aveillans	230	193	↓ (-16%)	6.0	5.1	↓
Aval Aveillans	140	190	↑ (+26%)	4.6	6.5	↑↑
Amont Cassagne	240	120	↓↓ (-50%)	4.9	4.9	=
Aval Cassagne	300	168	↓↓ (-44%)	5.8	6.1	↑
Amont Thuès	280	179	↓↓ (-36%)	5.5	6.9	↑↑
Aval Thuès	310	229	↓ (-26%)	11.3	11.2	=

- Tendance globale à la diminution pour les effectifs capturés (exceptée 1 station)
- Tendance à l'augmentation de la biomasse (3 stations), sans changement pour deux et diminution pour la station amont => Faible recrutement 2020 et augmentation du nombre de poissons de plus grande taille

Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

1/ Prestations Techniques :

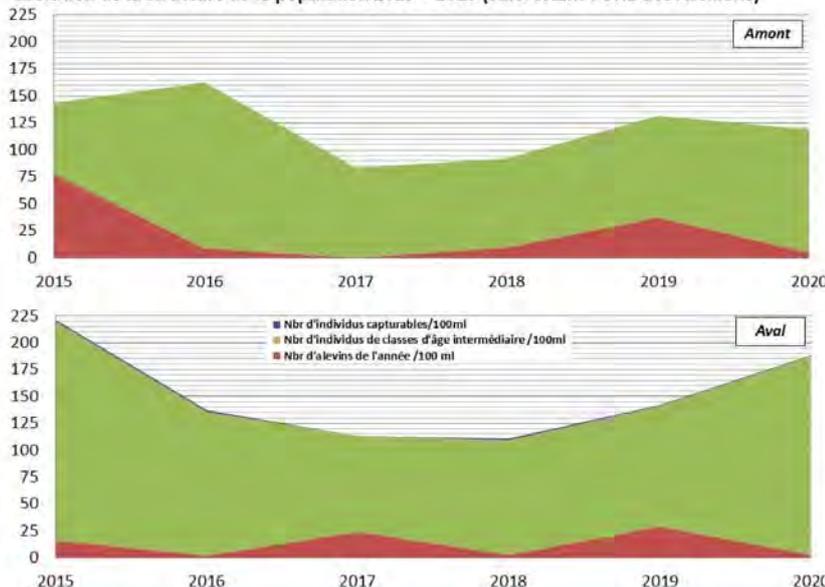
Suivis piscicoles menés pour la SHEM

Depuis 2015, suivis de 3 ouvrages hydroélectriques (amont/aval) :

- ✓ UHE des Aveillans, UHE de la Cassagne et UHE de Thuès



Evolution de la structure de la population 2015 – 2020 (Suivi SHEM : UHE des Aveillans)



- Très peu d'individus capturables

- Entre 2019 et 2020 diminution du nombre d'alevins et augmentation du nombre d'individus de classe d'âge intermédiaire

- Entre l'amont et l'aval, augmentation de la densité de truites depuis 2018 sur la station aval

Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

1/ Prestations Techniques :

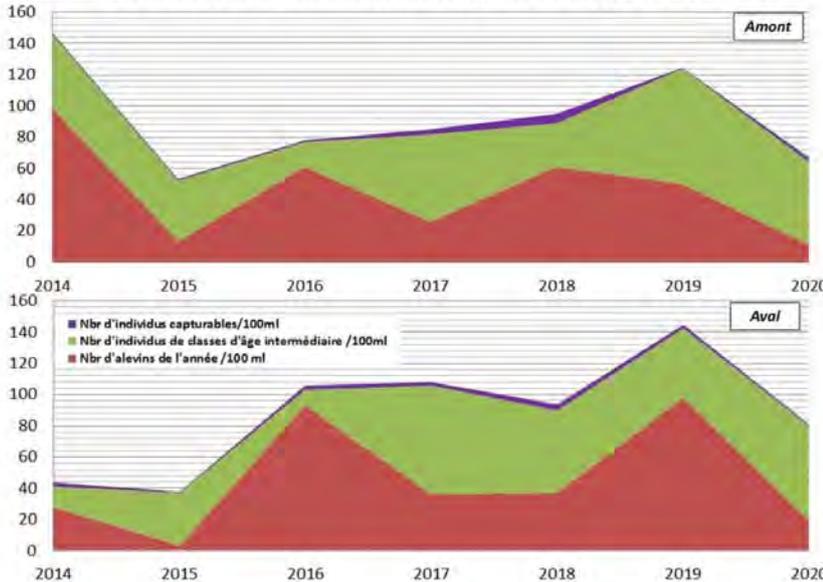


Suivis piscicoles menés pour la SHEM

Depuis 2015, suivis de 3 ouvrages hydroélectriques (amont/aval) :

- ✓ UHE des Aveillans, UHE de la Cassagne et UHE de Thuès

Evolution de la structure de la population 2014 – 2020 (Suivi SHEM : UHE de la Cassagne)



- Peu d'individus capturables
- Entre 2019 et 2020 diminution significative du nombre d'alevins
- Entre l'amont et l'aval, proportion du nombre d'alevins plus faible sur l'amont

Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

1/ Prestations Techniques :

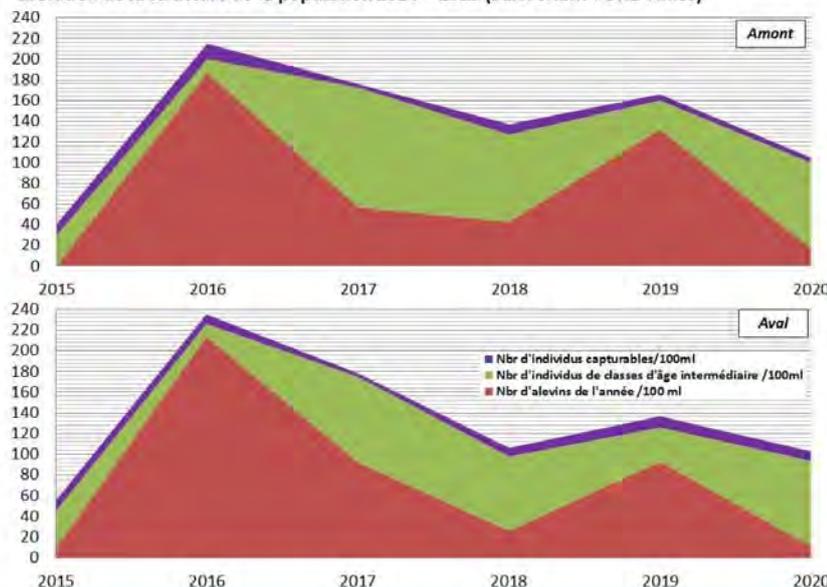


Suivis piscicoles menés pour la SHEM

Depuis 2015, suivis de 3 ouvrages hydroélectriques (amont/aval) :

- ✓ UHE des Aveillans, UHE de la Cassagne et UHE de Thuès

Evolution de la structure de la population 2014 – 2020 (Suivi SHEM : UHE Thuès)

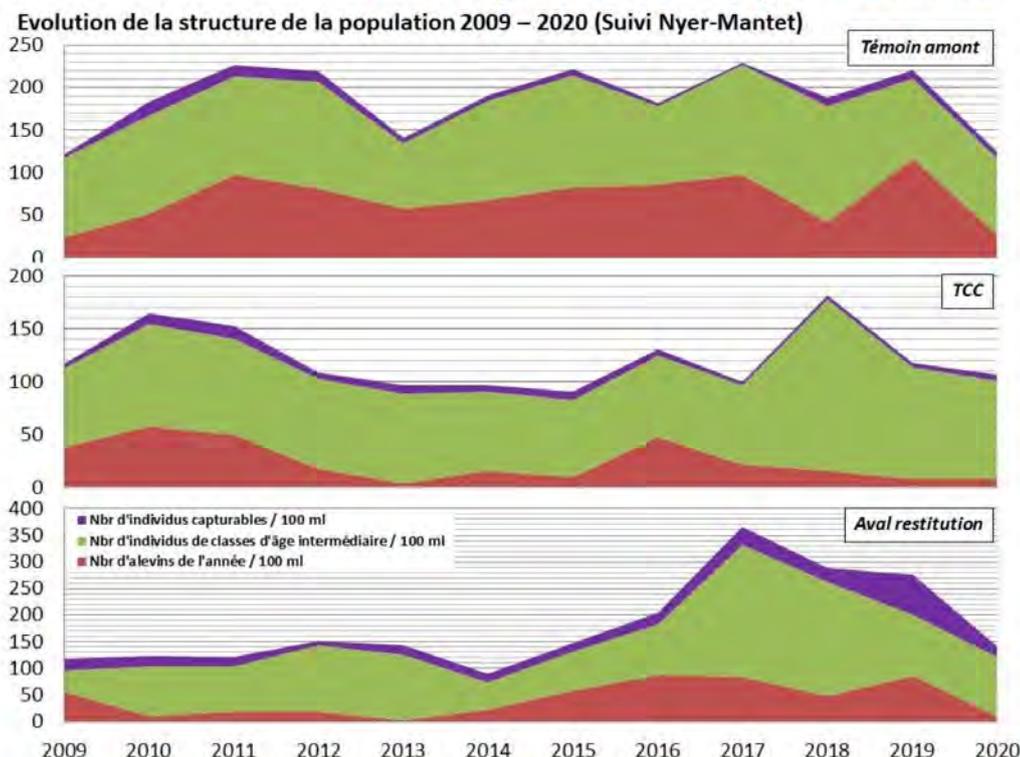


- Entre 2019 et 2020 diminution du nombre d'alevins et augmentation du nombre d'individus de classe d'âge intermédiaire
- Entre l'amont et l'aval, peu de différence. Plus de poissons capturables sur l'aval que sur l'amont

Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

1/ Prestations Techniques :

Suivis piscicoles Nyer-Mantet



➤ Diminution du nombre d'alevins en 2020 liés aux deux crues successives du début d'année (janvier et avril)

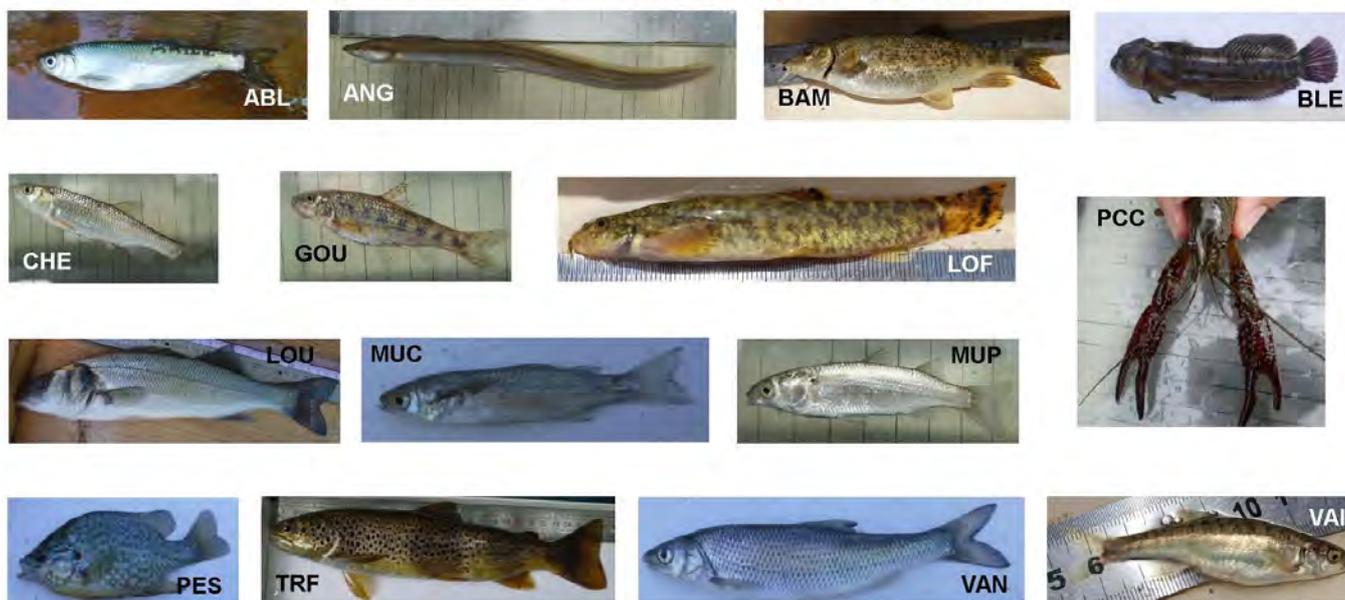
➤ Nombre de poissons plus importants sur la station aval

Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

1/ Prestations Techniques :



Mise en œuvre de pêches électriques sur les stations du Réseau Complémentaire de Suivi (RCS) pour l'OFB



➤ 15 espèces sur 4 stations

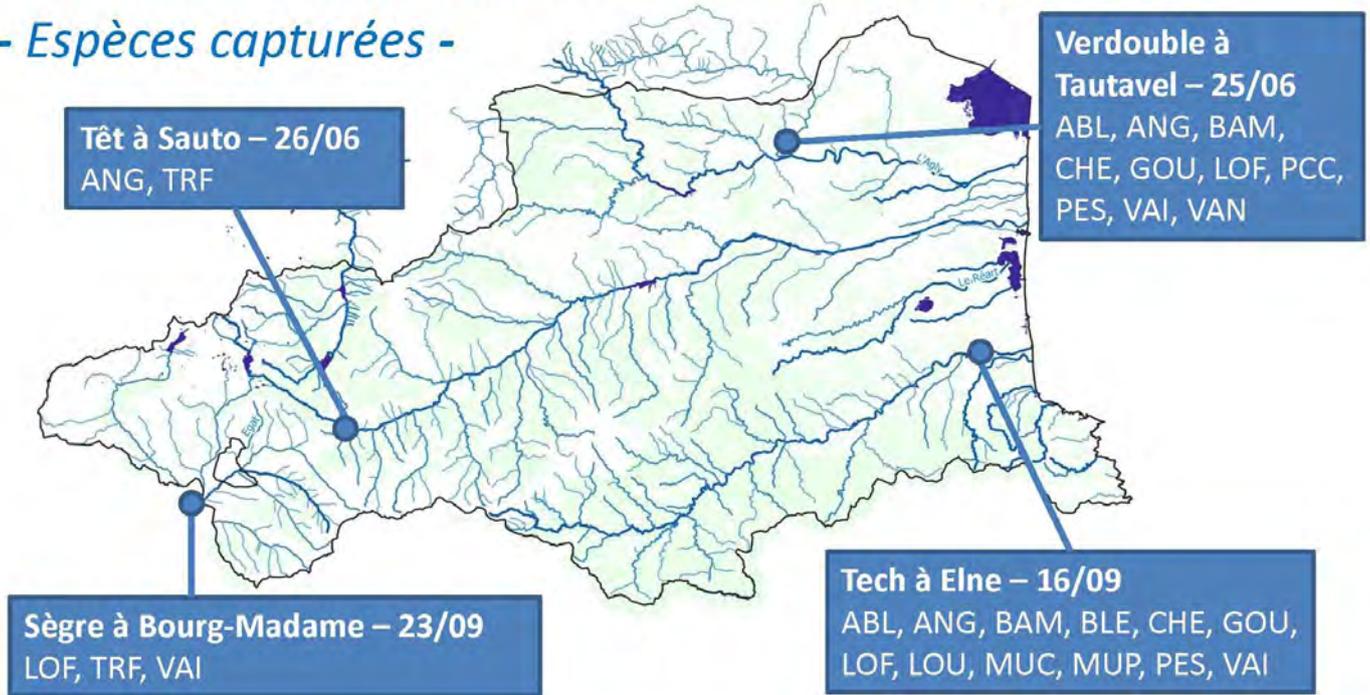
Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

1/ Prestations Techniques :



Mise en œuvre de pêches électriques sur les stations du Réseau Complémentaire de Suivi (RCS) pour l'OFB

- Espèces capturées -



Assemblée Générale 2020 – Activités du pôle technique en 2019

1/ Prestations Techniques :

Suivis des ouvrages de rétablissement de la continuité écologique du Département



Passé à poissons de Canet / Ste-Marie
« Macro-rugosité »

Calendrier des visites d'inspection (15)

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
02/01 31/01	12/02	17/03			03/06 16/06 24/06	08/07 23/07	14/08	02/09 24/09	15/10	24/11	09/12

➤ 2 interventions de nettoyage ont été réalisées en 2020

Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

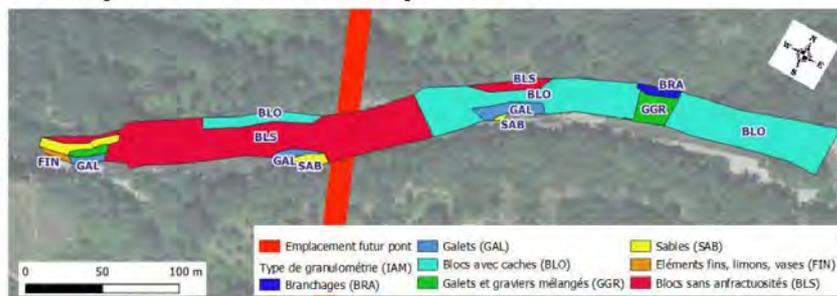
1/ Prestations Techniques :

Etat des lieux et des habitats piscicoles sur le Tech dans le secteur du projet du nouveau pont à Céret



➤ Description des habitats piscicoles

Substrat support



Frayères



➤ Substrats sont classés (du bleu au rouge) selon l'attractivité piscicole (ex : les branches offrent de nombreuses caches alors que le sable en offre peu).

➤ Cartographie des zones favorables à la reproduction de la truite fario et du barbeau méridional soit presque 480 m².

➤ Constats permettant de préconiser des mesures de réduction d'impact en phase chantier.

Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

2/ Actions en régie de la Fédération :

Etat des lieux piscicoles dans le cadre du PGRE du Sègre

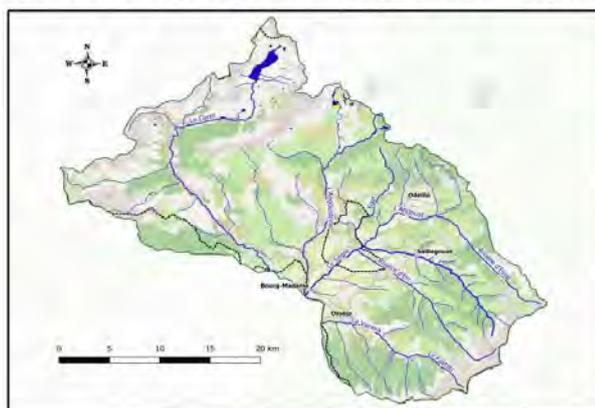


✓ Le poisson est un bon intégrateur de l'état de santé des écosystèmes

✓ **But :** Dresser un état initial des peuplements piscicoles en amont et en aval des principaux prélèvements d'eau sur les 5 grands bassins versants du Sègre. L'objectif est d'évaluer, après mise en œuvre du PGRE, si les efforts d'économies d'eau sur le territoire ont un effet bénéfique sur l'état de ces peuplements, et les milieux aquatiques

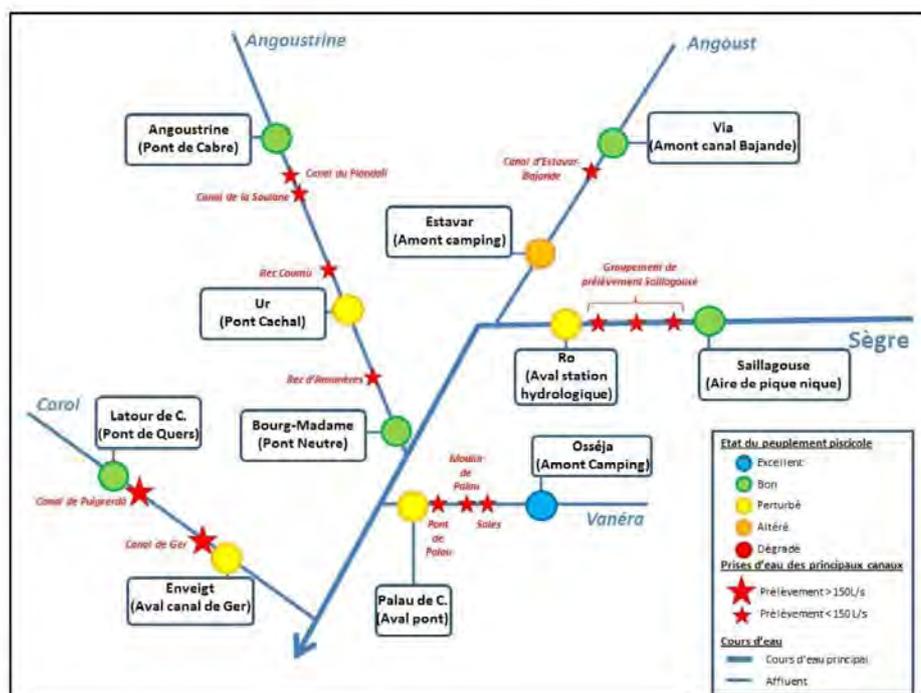
✓ **Comment ?**

- Suivi thermique estival
- Pêche électrique selon des protocoles standardisés



Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

2/ Actions en régie de la Fédération :



✓ En **amont** des prélèvements :
Etat piscicole => **Bon / Excellent**

✓ En **aval** des prélèvements :
Etat piscicole => **Perturbé / Altéré**
(excepté à Bourg-Madame)

➤ **Les efforts d'économies d'eau** avec la mise en œuvre du PGRE du Sègre devraient permettre d'**améliorer l'état des peuplements piscicoles** sur les stations où le prélèvement est considéré comme la principale perturbation du bon fonctionnement des cours d'eau. Il s'agit du **Carol, de l'Angoustrine, de la Vanéra et du Sègre.**

Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

2/ Actions en régie de la Fédération :

Etude des enjeux piscicoles en vue de l'effacement du seuil de Reynès sur la Vaillère à la confluence avec le Tech

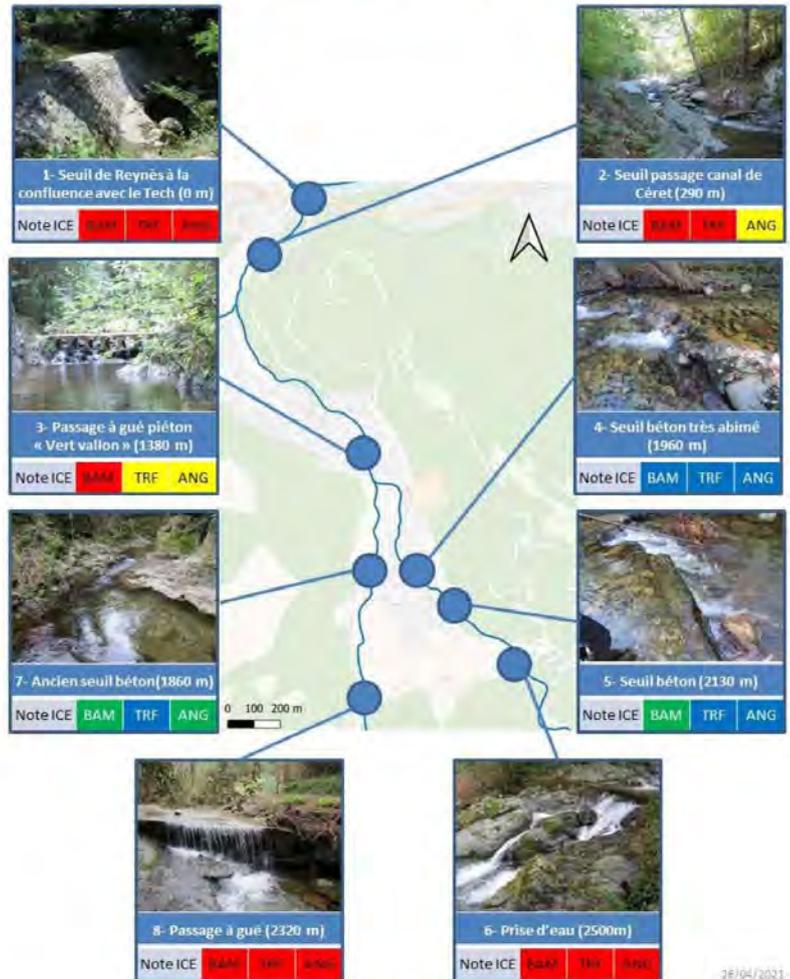
✓ **Comment ?**

- Réaliser un diagnostic hydromorphologique
- Inventorier des ouvrages artificiels, obstacles naturels et des frayères
- Diagnostiquer la franchissabilité des ouvrages artificiels



Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

- **Huit** ouvrages artificiels identifiés sur un linéaire de **3,5 kilomètres** au total
- Diagnostic de franchissabilité (Note ICE) pour le Barbeau méridional, la Truite fario et l'Anguille Européenne.
- Les trois premiers et les deux derniers ouvrages sont **difficilement franchissables** voire **infranchissables** pour le **barbeau, la truite et l'anguille**
- Les trois autres ouvrages sont franchissable ou peu sélectifs.
- L'effacement du premier ouvrage permettrait une montaison des anguilles sur plus de de 2,5 km de cours d'eau et des barbeaux et des truites sur presque 300 m pour accéder aux frayères qui s'y trouvent



28/04/2021

3/ Action en partenariat :



Suivi du front de colonisation de l'Anguille sur la Têt aval

✓ **But :**

Dresser un état des lieux de la colonisation de la Têt en aval du barrage de Vinça par l'Anguille avant travaux. Plusieurs ouvrages vont être aménagés dans les années à venir

- **22 ouvrages** référencés sur la Têt ayant un **impact possible** sur la **continuité écologique** (transit sédimentaire et libre circulation piscicole).



➤ **Anguille européenne :**

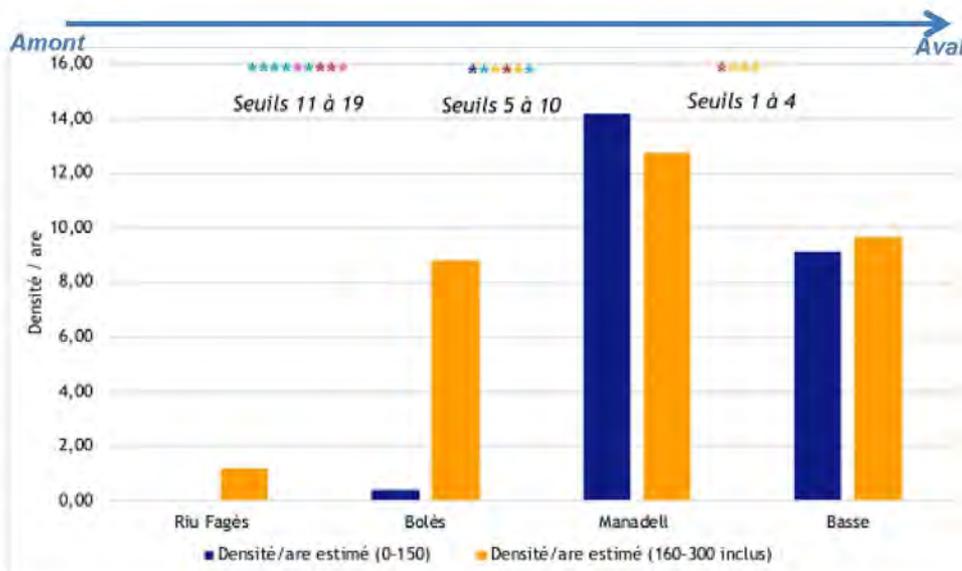
- Reproduction en mer (Mer des Sargasses)
- Croissance en eau douce (dont la Têt)
- Classée en danger critique d'extinction (liste rouge)

3/ Action en partenariat :



✓ Comment ?

- Pêche électrique avec utilisation d'un protocole spécifique pour une meilleure capture de l'Anguille



✓ Résultats :

- De l'aval vers l'amont : Baisse du nombre d'anguillettes et d'anguilles en cours de migration vers l'amont
- Effet significatif du nombre d'ouvrages sur la remonter des anguilles sur la Têt aval, en particulier entre le Manadell et le Boulès

Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

3/ Action en partenariat :



Diagnostic et opportunité d'intervention pour la restauration de la continuité écologique de la Boulzane aval

✓ **But** : Réaliser une étude d'opportunité en vue de restaurer la continuité écologique de la Boulzane aval

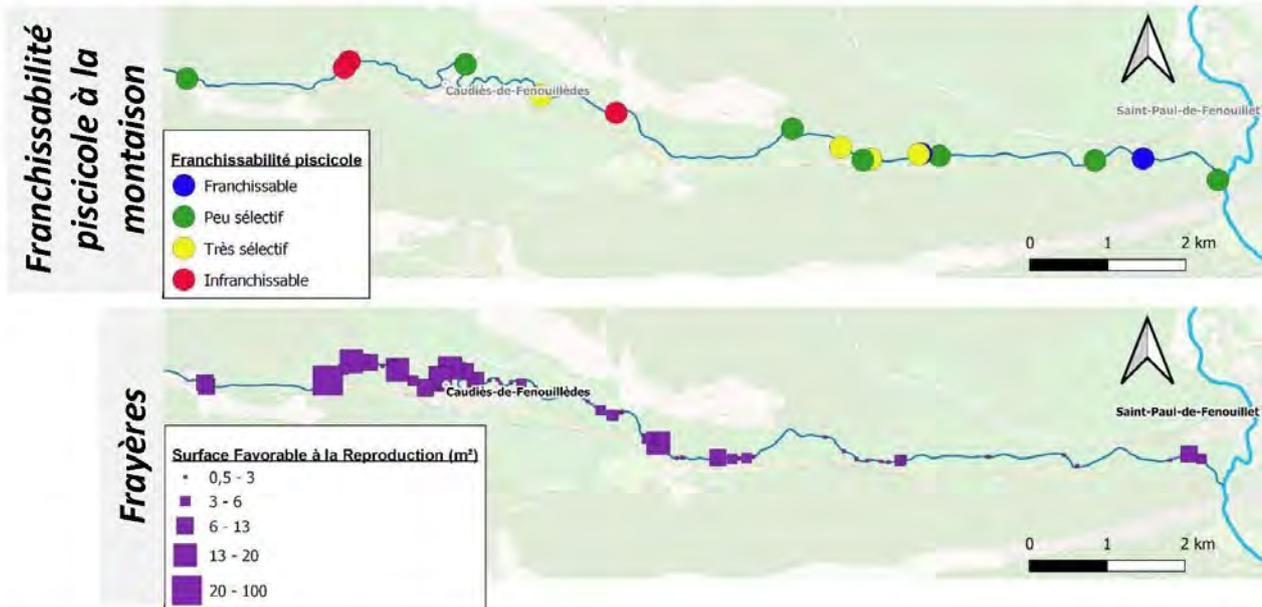
✓ Comment ?

- Réaliser un diagnostic hydromorphologique
- Inventorier des ouvrages artificiels, obstacles naturels et des frayères
- Diagnostiquer la franchissabilité des ouvrages artificiels



Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020

3/ Action en partenariat :



- L'ensemble des paramètres (habitats piscicoles, franchissabilité des obstacles naturels et artificiels, frayères...) ont permis de **découper le tronçon étudié en plusieurs secteurs.**
- **Proposition d'intervention spécifiques** (aménagement de seuils, restauration d'habitats piscicoles...)

Assemblée Générale 2021 – Activités du pôle technique en 2020



Assemblée Générale 2021

Activités du Pôle Départemental d'Initiative Pêche & Nature (PDIPN)



Assemblée Générale – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2020

BILAN DES ANIMATIONS

Publics Périscolaire



8 demi-journées avec une moyenne de 20 enfants, soit 160 personnes.

Grand Publics (Estiv'pêche – Rencontres Pêche)



Estiv'pêche : 11 matinées avec une moyenne de 8 personnes, soit 88 personnes.

Rencontres pêche : 5 matinées de programmées, 2 de réalisées soit 12 personnes.

BILAN DES ANIMATIONS

Publics Stage Pêche Nature



Le cycle de Printemps a été annulé et 6 dates avec 5 enfants ont pu être organisées sur le cycle d'Automne.

RECAPITULATIF DES ANIMATIONS 2020 (périscolaire, scolaire, estiv'pêche...)

61 dates représentant
725 prestations individuelles
(certaines personnes ont
participé à plusieurs
animations).

Rapport d'activités : **GARDERIE 2020**



Information, Sensibilisation, Contrôle et Surveillance des Pêcheurs

- La garderie des Pyrénées-Orientales :



✓ 2 Agents de la Fédération;



✓ L' Association des Gardes Pêche Particuliers des Pyrénées Orientales (AGPPPO): 26 gardes pêche particuliers d'AAPPMA formés et habilités;



✓ Dans le cadre de la convention de partenariat FDPPMA66 / OFB : la brigade départementale des inspecteurs de l'environnement.

- La formation des gardes pêche particuliers :



Organisée par la fédération à destination des candidats présentés par les Présidents d'AAPPMA , elle s'articule en 2 temps :

- ✓ Le test d'aptitude préalable :
le 20/06/20 au Centre Piscicole de SAHORRE,
- ✓ La formation administrative spécifique pêche :
Modules 1 et 3 organisés les 16 et 30/01/21 à la Casa de la Pesca de MILLAS.

- Le suivi administratif des agréments :

L'agrément départemental des gardes pêche particuliers est effectif durant 5 ans.

Les dossiers sont instruits par la Fédération puis, validés par les services de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et du Tribunal Judiciaire de Perpignan.

Pour 2020 :

- ✓ 9 demandes de premier agrément (session formation 2019),
- ✓ 11 renouvellements d'agréments départementaux.

- Convention FDPPMA66 / OFB :



Du 21/05 au 18/09/20 :

- ✓ 8 sorties,
- ✓ 49 contrôles,
- ✓ 1 timbre amende (pour défaut de carte de pêche).

- Collaboration AGPPPO / FDPPMA66 :



Contrôles pêcheurs en chiffres...

- ✓ Ouverture des rivières de 1^o Catégorie Piscicole du 14/03/20 : 422 contrôles;
- ✓ Ouverture des lacs d'altitudes du 30/05/20 : 446 contrôles;
- ✓ Du 13/06 au 15/12/20 : 847 contrôles.

- Collaboration AGPPPO / FDPPMA66 :



Synthèse procès-verbaux / infractions...

Procès-Verbaux 2020		
Motif de l'infraction	Garde	
	AGPPPO	FDPPMA66
Défaut de Carte de Pêche	3	9
Dépassement du nombre de captures autorisées	0	2
Mode de Pêche prohibé	0	4
Pêche sans l'autorisation du détenteur du droit de pêche	0	1
Pêche de poissons n'ayant pas la taille réglementaire	0	1
Sous-total :	3	17
TOTAL :	20	

- Collaboration AGPPPO / FDPPMA66 :



Synthèse procès-verbaux / localisation...

Localisation Procès-Verbaux 2020		
Motif de l'infraction	Catégorie Piscicole	
	Première	Seconde
Défaut de Carte de Pêche	0	12
Dépassement du nombre de captures autorisées	2	0
Mode de Pêche prohibé	4	0
Pêche sans l'autorisation du détenteur du droit de pêche	0	1
Pêche de poissons n'ayant pas la taille réglementaire	1	0
Sous-total :	7	13
TOTAL :	20	



COMPTE DE RÉSULTATS



- Accueil des participants par Albert PARÈS, *Président*
- Rapport moral par Albert PARÈS, *Président*
- Rapport d'activités par Xavier BONHOMME, *Secrétaire Général*
- Rapport d'activités détaillé par le Directeur et ses collaborateurs
- **Compte de résultats**
- Repeuplement
- Annexe

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	60		60	160		100	62.50
Production vendue de biens				1 063		1 063	100.00
Production vendue de services	72 562		72 562	54 846		17 716	32.30
Chiffre d'affaires NET	72 622		72 622	56 069		16 554	29.52
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			191 730	209 126		17 396	8.32
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			25 406	12 499		12 907	103.26
Autres produits			396 806	396 609		197	0.05
Total des Produits d'exploitation (I)			686 564	674 303		12 261	1.82
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			73 491	92 353		18 863	20.42
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			13 160	12 418		25 578	205.97
Autres achats et charges externes *			206 156	203 761		2 396	1.18
Impôts, taxes et versements assimilés			7 295	8 057		762	9.46
Salaires et traitements			225 805	230 046		4 241	1.84
Charges sociales			74 898	91 318		16 420	17.98
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			110 695	106 238		4 457	4.20
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			7 081	10 197		3 117	30.56
Total des Charges d'exploitation (II)			718 580	729 552		10 972	1.50
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			32 016	55 248		23 233	42.05
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		4 796		8 709	3 913	44.93
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		4 796		8 709	3 913	44.93
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		1 600		1 680	80	4.77
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		1 600		1 680	80	4.77
2. Résultat financier (V-VI)		3 196		7 028	3 833	54.53
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		28 820		48 220	19 400	40.23
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				19 898	19 898	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		62 950		32 246	30 704	95.22
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		62 950		52 144	10 806	20.72
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 429		11 935	7 506	62.89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0		2 039	2 039	99.99
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		4 429		13 974	9 545	68.30
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		58 521		38 170	20 351	53.32
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		1 423		125	1 298	NS
Total des produits (I+III+V+VII)		754 310		735 156	19 154	2.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		726 032		745 331	19 299	2.59
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		28 278		10 175	38 453	377.91

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020

RECETTES

COTISATIONS FÉDÉRALES	258 798 €	34,31%
CLUB HALIEUTIQUE	142 258 €	18,86%
FNPF	132 000 €	17,50%
AUTRES PRODUITS	60 313 €	8,00%
PRODUCTION VENDUE (DONT PRESTATIONS TECHNIQUES)	72 562 €	9,62%
SUBVENTION D'EXPLOITATION	25 430 €	3,37%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	62 950 €	8,35%

DÉPENSES

ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES	73 491 €	10,12%
VARIATION DE STOCK	13 160 €	1,81%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	213 237 €	29,37%
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	225 805 €	31,10%
CHARGES SOCIALES	74 898 €	10,32%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	110 695 €	15,25%
CHARGES FINANCIÈRES	1 600 €	0,22%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 429 €	0,61%
IMPÔTS ET TAXES	8 718 €	1,20%

TOTAL

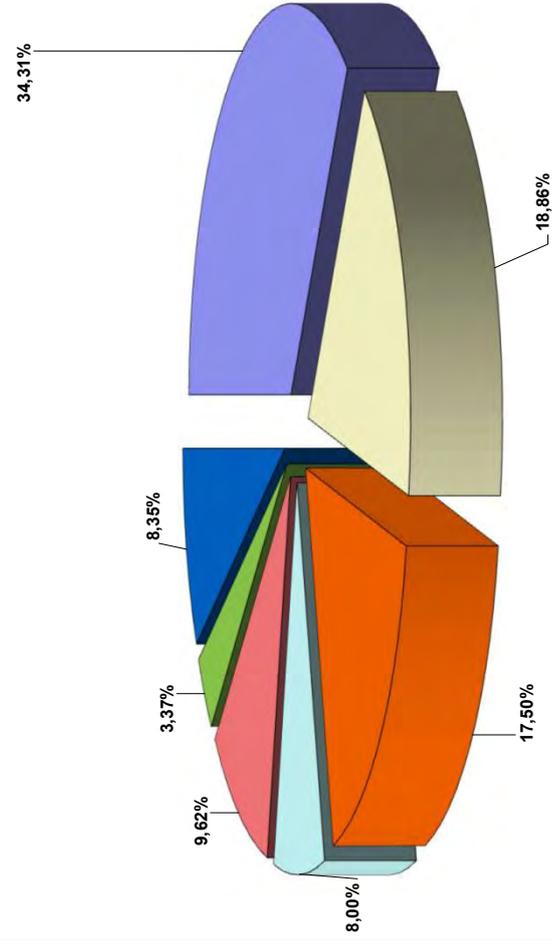
754 311 € 100%

TOTAL

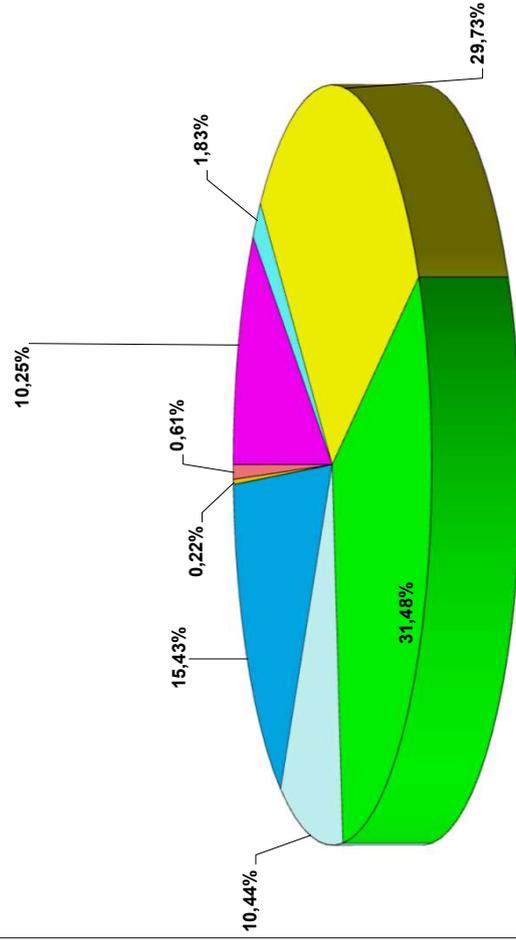
726 033 € 100%

RÉSULTAT NET : 28 278 €

RECETTES



DÉPENSES



*PROCÈS VERBAL
DE CONTRÔLE DE LA TRÉSORERIE
DE LA FÉDÉRATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE*

EXERCICE 2020

Le vendredi 16 avril 2021, Monsieur Sébastien DELMAS, Monsieur Bernard LOPEZ se sont rendus à 9 H 30 au siège de la Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique situé à 66170 Millas, afin de procéder à la vérification des comptes de l'exercice 2020.

Après avoir effectué plusieurs sondages, nous nous sommes fait présenter les factures et les documents divers concernant les dépenses engagées. Il en ressort qu'aucune anomalie n'a été décelée, et que toutes les factures demandées nous ont été présentées, acquittées et payées.

Monsieur Hervé CLIMENS Trésorier, Monsieur Michel PRIEGO Trésorier Adjoint ainsi que Madame Fabienne PEDRENO Secrétaire Comptable de la Fédération, sont à féliciter pour la parfaite tenue des livres de comptes et la bonne gestion de la trésorerie.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

Nous proposons donc à l'Assemblée de lui donner quitus.

Fait à Millas, le 16 avril 2021

Les contrôleurs des comptes

M. Sébastien DELMAS



M. Bernard LOPEZ





REPEUPEMENT



- Accueil des participants par Albert PARÈS, *Président*
- Rapport moral par Albert PARÈS, *Président*
- Rapport d'activités par Xavier BONHOMME, *Secrétaire Général*
- Rapport d'activités détaillé par le Directeur et ses collaborateurs
- Compte de résultats
- Repeuplement
- Annexe

REPEUPLEMENT RECAPITULATIF 2020

Commission de repeuplement		RETENU				MIS EN ŒUVRE				Origine de la production <i>Observations</i>	
		Farios souche Atlantique		Fario souche Carença		Farios souche Atlantique		Souche Carença			
		Alevins	Alevins	Alevins	Alevins	Alevins	Alevins	Alevins	Alevins		
	N° du Secteur										
FENOUILLEDES	1		28 000		28 000				28 000		Sahorre Pisciculture du Canigo + 500
ALBERES	2	45 000				45 000					<i>truitelles atl. Pr test / Maureillas</i>
HT VALLESPİR	3		32 000		32 000				32 000		Sahorre
VALLESPİR	4		47 000		47 000				47 000		Sahorre
CERDAGNE	5		82 000		82 000				82 000		Fontrabieuse via prod. Sahorre
CAPCİR	6		13 000		13 000				12 000		Fontrabieuse via prod. Sahorre
CONFLENT	7		106 500		106 500				106 500		Sahorre
HT CONFLENT	8		48 000		48 000				48 000		Sahorre
PLANS D'EAU	9		200 500		200 500		25 000		210 500	25 000	Fontrabieuse via prod. Sahorre
TOTAUX			45 000		557 000		25 000		45 000	25 000	566 000

SECTEUR N° 2 : ALBERES				REPEUPELEMENT 2020				OBSERVATIONS
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P	RETENU		MIS EN ŒUVRE		
				Farios souche atlantique		Farios souche atlantique		
		ALEVINS		ALEVINS		ALEVINS		
LA MASSANE (hors réserve naturelle)	02	5 800	28	10 000	10 000			Alevinage interdit dans le périmètre de la RNN de la Massane
FORNETS	02.02	1 100	28	1 000	1 000			
NOU FOUNTS	02.03	1 000	28	2 000	2 000			
SAUCAR	02.04	1 550	28	2 000	2 000			
LE SOREDE	03	5 000	28	10 000	10 000			
LA MOUCHOUSE	03.01	1 900	28	8 000	8 000			
PRADETS	03.01.01	900	28	10 000	10 000			Pas d'alevinage Pradets cf: ONF, RBD
LE LAROQUE	04.01	2 700	28	10 000	10 000			AAPPMA ARGELES
LE VILLELONGUE	04.01.01	10 600	13	2 000	2 000			
LE MAUREILLAS	04.02	2 900	13					
L'ALBERE OU	04.02.01		13					
ROME			13					
NIERGUE	04.02.03	1 100	13					
COUMOU	04.02.04	1 800	13					
ARBRE GROS		3 000	13					AAPPMA MAUREILLAS : 500 fruitelles d'un an
RIUNOGUES			13					
LE REYNES	04.04	3 000	005					
LA VAILLÈRE	04.04.01	6 100	005					
LE CORRÈC FOSC		1 000	005					
TOTAL :				45 000	45 000		45 000	(Fournisseur : N. Crouilles, Pisciculture du Canigou)

SECTEUR N° 1 : FENOUILLEDES						REPEUPELEMENT 2020				OBSERVATIONS
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P.	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES		RETENU	MIS EN ŒUVRE	Récapitulatif		
						Farios Carança ALEVINS	Farios Carança ALEVINS	ALEVINS		
D'EAU	07	15000	23			8 000	8 000			
L'AGLY										
LA DESIX	07.03	24 600	23			6 000	6 000			
Comoubelle		3100	23			2 000	2 000			
LA MATASSA	07.03.01	14 000	23							Gestion patrimoniale
PERLES	07.03.01.01	4000	4			1 000	1 000	8 000		AAPPMA de CAUDIES de FENOUILLEDES Amont plan d'eau
COLUME FERRERE	07.03.02	4 500	23							Gestion patrimoniale
LA BOULZANE	07.04	5 200	23			4 000	4 000	20 000		AAPPMA de SAINT PAUL de FENOUILLET
LA BOULZANE	07.04	9600	4			4 000	4 000			
LE ST JAUME	07.04.01	8 000	4			3 000	3 000			
TOTAL :						28 000	28 000	28 000		

SECTEUR N° 3 : HAUT VALLESPİR				REPEULEMENT 2020			
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU	MIS EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
					Fartos Carança Alevins	Fartos Carança Alevins	
					RECAPITULATIF		
LE TECH	04	22.000	019				
ROQUES ROUGES	04.23	1.900	019				
LA SOLANETTE	04.224.22	3.000	019				
L'ORTIGA	04.22.01	2.100	019	PERAFEU			
LE GRAFFOUIL	04.20	5.800	019	Las Conques - Les Fourquets			
LA PARCIGUILE	04.19	8.900	019				AAPPMA PRATS DE MOLLO
LES ESTABLES		2.100	019				
LE CALCABOUS	04.19.01	2.800	019				
LE GAZARDE		2.100	019				
LES AGUILLES		1.800	019	CAN BLAY			
LE GUILLEME		2.400	019				
LE CANIDELL	04.17	3.100	019				
LA BAILLOUERA		2.500	019	LA BADIE			
LA FIGUIERE	04.16	3.000	019				
LE CASTILLOU	04		019				
LE TECH	04	5.500	012				AAPPMA LE TECH
LA COUMELADE	04.15	10.000	012				
CAL PICOUTOUS	04.15.02	800	012				
LAMANERE	04.14	12.000	024				2.000
POINTARROU	04.14.02	2.000	024				1.000
MALRENS	04.14.03	1.400	024	LA MINE			1.000
SALADOU	04.14.02.01	2.100	024				
CORAL		3.000	024				1.000
LA BADIE		900	024				1.000
LE CASTELL	04.14.01	5.100	024	COL DEL TULLIC			1.000
LE CORTALS	04.14.01.01	3.800	024				5.000
LA GRAND COUME		1.100	024				3.000
LE ST-LAURENT	04.12	10.100	022				1.000
LE COUSTOUGES	04.12.04	2.900	022	PROBEDONES			6.000
LES MOUSQUIERES		800	022	FOUR A CHAUX			1.000
FONT LLEVRE		500	022				500
LE VILLEROGE		2.100	022				500
LE FALGOS	04.12.05	1.400	022				1.000
BILBERE Bouiscatère	04.12.03	1.800	022				1.000
LES PLANES	04.18	1.200	022				1.000
LES CAZOTTES	04.12.02	1.500	022				1.000
LA QUERE	04.12.01	4.000	022				1.000
LES THERMES	04.06.01	8.900	022				2.000
LE RIU MAJOU		2.000	022				2.000
TOTAL :							32 000
							32 000
							32 000
							17 000
							APPMA ST-LAURENT
							15 000
							AAPPMA SERRALONGUE
							0
							0

SECTEUR N° 4 : VALLESPİR				REPEUPELEMENT 2020				OBSERVATIONS	
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P.	LOCALISATION ET		RETENU	MIS EN ŒUVRE		RECAPITULATIF ALEVINS
				CARACTERISTIQUES		Fario Carança ALEVINS	Fario Carança ALEVINS		
LE TECH	04	11 400	003	ARLES SUR TECH		12 000	12 000		
LA FOU	04.10	6 000	003	MANYAQUES				Gestion patrimoniale	
RAVIN DE L'EGLISE		1 200	003	MAS RIERE					
LE GARGAMOUX		1 000	003	MAS D'EN CAMPS					
PAS DE LAVET		3 800	003	GORGES LA FOU		1 000	1 000		
LA SEIGNOURAL	04.09	2 800	003	SALT MARIE VALENTE		1 000	1 000		
LE RIUFERRER	04.08	19 200	003			4 000	4 000		
CORTAL TRIADOU	04.08.04	1 500	003						
PRAT DE CORBALL		800	003						
LA RIVERETTE		3 200	003						
COURREC dels Fourquets		1 000	003	LE BATERE					
LE FREIXE	04.08.01	3 000	003						
LE BONABOSC	04.07	2 800	003						
LE TECH	04	2 500	001	AMELIE LES BAINS		8 000	8 000	Gestion patrimoniale	
LE MONDONY	04.06	6 500	001						
LE THERME	04.06.01	5 100	001			5 000	5 000		
LA GRIFFE	04.06.01.02	2 900	001						
LE TECH	04	7 500	005	CERET		10 000	10 000	AAPPMA AMELIE LES BAINS	
L'AMPLE	04.05	10 000	005			6 000	6 000		
LE ST-MARSAL	04.05.01	7 500	005					AAPPMA CERET	
TOTAL :		99 700				47 000	47 000	47 000	

Secteur N° 5 CERDAGNE				REPEUPELEMENT 2020						
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P.	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES		RETENU		MIS EN ŒUVRE		OBSERVATIONS
				Fario Carança		Fario Carança		Fario Carança		
DEAU	06			ALEVINS	ALEVINS	ALEVINS	ALEVINS	ALEVINS		
LA TET	06.22	1 800	021							
PLANES	06.23	2 100	021							
ST-PIERRE	06.24	2 800	021							
JARDO	06.24.02	3 000	008							
LA BIGUE	06.26	2 600	008							
LA GRAVE	09.01	5 750	018							
COUME D'EN GARCIA	09.02	2 000	018							
BALADRA	10	15 250	021			12 000		12 000		
LE SEGRE	10	15 250	021			6 000		6 000		
LE SEGRE pour Livia	10.01	21 650	10			8 000		8 000		Michel VIVAS pour Livia
LE CAROL	10.01		017			6 000		6 000		AAPPMA SAILLAGOUSE
LE CAROL	10.01.01	3 000	010							
TARTARES	10.01.02	5 000	010			1 000		1 000		AAPPMA LATOUR DE CAROL
SALIT	10.01.03	5 100	017			1 000		1 000		
MALFOURAT	10.01.05	8 500	017			2 000		2 000		AAPPMA PORTA
CAMPICARDOS	10.01.06	3 000	018			2 000		2 000		
ORRY DE LA VIGNOLE	10.01.07	3 900	018			1 000		1 000		AAPPMA PORTE
CORTAL ROUSSO	10.02	11 300	014			1 000		1 000		
LA VANERA	10.02.01	4 500	014			2 000		2 000		
NARAGO	10.02.02	4 200	014			1 000		1 000		
RIU	10.02.04	1 200	014			1 000		1 000		
BILA	10.02.05	1 100	014			2 000		2 000		AAPPMA OSSEJA
LA QUERE	10.03	18 800	002			4 000		4 000		Gestion patrimoniale sauf en amont PE SHEM
ANGOUSTRINE	10.03.01	10 900	010		Rahur	6 000		6 000		
BRANGOLY	10.03.01.01	7 850	010			2 000		2 000		
BENA	10.03.02	3 100	006			1 000		1 000		
COUME ARMADÉ	10.03.03	5 000	006		MATENEGRE	1 000		1 000		
Ruisseau des Estagnets	10.03.04	5 200	002							
MESCLAN D'AYGUES	10.01.09	2 050	002							AAPPMA ANGOUSTRINE
FOURATS	10.03.04.01	1 850	006							
Ruisseau du Col Rouge	10.04	3 500	007							AAPPMA DORRES
RIBALS	10.05	10 900	021							Targassonne
ERR	10.06	7 900	007			10 000		10 000		
EGAT	10.07	15 200	021			1 000		1 000		
EYNE	10.07.01	2 900	007			6 000		6 000		AAPPMA FONT ROMEU
FONT-ROMEU (ruisseau)	10.07.02	2 000	007			1 000		1 000		En aval du village
VIA	10.07.04	6 000	007			1 000		1 000		
BOLQUERE	10.07.04.01	2 000	007			1 000		1 000		
RICAUT	10.07.05	1 200	021							
EAUX VIVES										
LE RIALET			007		Ruisseau la Lagonne vers la TET	1 000		1 000		
LA GRANDE LLOSE			007							
COUME DE PONTELS			002		Bas du ruf. Coume Armade	1 000		1 000		
LA RIBERETTE	10.03.02		002							
LE BRANGOLY	10.03.01		018							Gestion patrimoniale
FONT VIVES			018							
COUME D'EN GARCIA			007							
LA CALME										
TOTAL			TOTAL			82 000		82 000		82 000

SECTEUR N° 6 : CAPCIR				REPEULEMENT 2020				OBSERVATIONS
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P.	RETENU		MIS EN ŒUVRE		
				Farios souche Carança		Farios souche Carança		
	RIVIERE			ALEVINS	ALEVINS	ALEVINS		
D'EAU								
L'AUDE	08	15 900	008	2 000	2 000	2 000	En amont de la retenue de Matemale	
ROC MARY	08.01	1 200	008	1 000	1 000	1 000		
PUYVALADOR (ruis.)	08.02	500	008					
ESTRADE	08.70.01	500	008					
LE GALBE	08.70.02	11 200	008					
RIEUTORT	08.70.02.01	2 900	008	1 000	1 000	1 000		
FONTRABIOUSE	08.70.02.01.01	2 400	008	1 000	1 000	1 000		
LA JASSE	08.70.02.02	400	008					
EL BAC (ruisseau)	08.70.02.03	200	008					
LE DIABLE	08.70.02.04	2 000	008					
ODEILLO	08.70.03	300	008					
REAL	08.70.04	300	008					
LA LLADURE	08.70.05	14 200	008					
L'OLIVE	08.70.05.01	1 900	008					
BALCERE	08.70.05.02	5 600	008	1 000	1 000	1 000	Gestion patrimoniale	
CARBONERES	08.70.05.04	2 100	008	1 000	1 000	1 000	Gestion patrimoniale	
HERBES	08.70.05.05	1 950	008					
FONTFREDE	08.03	500	008					
LA MATTE	08.71.01	500	008	1 000	1 000	1 000		
LES ANGLÉS	08.71.02	1 400	008	1 000	1 000	1 000		
CIRES	08.71.03	1 200	008	1 000	1 000	1 000		
CALVET	08.71.04	800	008	1 000	1 000	1 000	Ouest	
CALVET	08.71.05	500	008	1 000	1 000	1 000	Est	
FRED	08.71.06	900	008	1 000	1 000	1 000		
Bassin								
TOTAL				13 000		12 000		

Secteur N°7 : CONFLENT				REPEUPELEMENT 2020					
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU		RECAPITULATIF		OBSERVATIONS
					TRF Carença ALEVINS	MIS EN OEUVRE TRF Carença ALEVINS	ALEVINS		
LA TET	06	20 000	015	Aval de Villefranche	14 000	14 000			Ile : 4000 ; Vinça : 2000 ; Ria: 8 000
LE BOULES	06.02	19 100	009		8 000	8 000			
LE BOULETOU R.D	06.02.02	1 050	009		2 000	2 000			
LE BERNADALS	06.02.03	1 050	009		1 000	1 000			
LA BATANE	06.02.04	1 800	009		2 000	2 000			
LE BOULETOU R.G	06.02.05	1 400	009		3 000	3 000			
GLORIANES	06.04	9 900	027		500	500			
CROZES	06.04.01	4 900	009	Ruisseau des	16 000	16 000			
COURBATERES	06.04.02	950	009		8 500	8 500			
LA LENTILLA	06.70.02	21 300	027		500	500			
LE LLECH	06.70.02.01	12 300	027		2 000	2 000			
MAS LLECH	06.70.02.01.01	1 000	027		500	500			
FARGUE MOULINE	06.70.02.01.02	1 900	027	Ruisseau du Prat den Salze	500	500			
LA COUMASSE		1 000	027		500	500			
FOUNT FRESCA		1 200	027	Ballescay	500	500			
FRED	06.70.02.02	900	027		1 500	1 500			
RABASSE	06.70.02.03	2 200	027	Cabanats	1 000	1 000			
CASTEL	06.70.02.04	1 600	027		2 000	2 000			
RAVIN DU ROC	06.70.02.05	1 400	027	"Corme Fousque"	500	500			
LOS MASOS	06.05	1 500	027		500	500			
LE LLISCOU	06.08	6 600	029		2 000	2 000			
LA CASTELLANE	06.09	21 400	031		8 000	8 000			
MOLITG		900	031		1 000	1 000			
MOSSET	06.09.02	1 050	031						
CLOT DES MANCHES	06.09.03	1 800	031						
CANREC	06.09.04	4 400	031						
NIOU DE L'ESTOU	06.09.05	800	031						
ORRY	03	900	031						
JAU	06.09.06	1 050	031	Rivière colde Jau					
ENTONNADOU	06.09.07	950	031						
NOHEDES	06.10	18 300	029		10 000	10 000			
URBANYA	06.10.01	6 000	029		4 000	4 000			
TORRELLS	06.10.02	1 900	029	Nohèdes	1 000	1 000			
HOMME MORT	06.10.03	1 300	029		2 000	2 000			
LLITERA	06.11	9 800	029	Balag. Taurinya	2 000	2 000			
MENERS	06.11.01	900	029						
CADY	06.12	16 850	025		8 000	8 000			
FILLOLS	06.12.01	4 800	025		1 000	1 000			
ST-VINCENT	06.12.02	5 300	025		2 000	2 000			
LLIPOUDERE	06.12.03	1 300	025	Marilles	4 000	4 000			
TOTAL :					106 500	106 500	106 500		106 500

SECTEUR N° 8 : HAUT-CONFLENT				REPEUPELEMENT 2020				
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET	RETENU		RECAPITULATIF	OBSERVATIONS
					Farios Carança	MIS EN ŒUVRE		
DEAU	06		A.A.P.P.	CARACTERISTIQUES	Farios Carança	ALEVINS	ALEVINS	
LA TET	06.13	17 000	016	Villedfranche à Olette	8 000	8 000		
LA TET	06.13	50	030	Olette à la Lacassagne	8 000	8 000		
LA ROTJA	06.13.02	900	020	AAPP Sahorre				
ROTJA (affluent source)	06.13.03	2 900	020	SOURCE DU Mas Belonte				
LE TONNET	06.13.04	1 000	020	LA FARGUE CORTALS				
CAMPEILLE	06.13.04.01	1 000	020					
SALETTE	06.13.05	1 000	020					
R de la Sacailouse	06.13.06	1 000	020					
POMAROLE	06.13.06		020					
Sols del Pomer	06.13.06		020					
TRES ESTELLES	affluent Roja	Ravin	020					
Basses	RAVIN		020	Pont de la ligne				
Lagel	RAVIN		020	THORRENT				
Barbalatche	RAVIN	4 100	020				5 000	AAPPMA SAHORRE
BAILLEMARSANE	06.14	1 900	020		3 000	3 000		Escaro/AAPPMA Sahorre (en amont des prises d'eau)
AYTUA	06.14.01	1 400	020		2 000	2 000		Escaro/AAPPMA Sahorre (en amont des prises d'eau)
ESCARO	06.15	18 600	015	AAPP Perpignan	10 000	10 000		Gestion patrimoniale en amont du pont de la RD4
LE CABRILS	06.16.01	17 100	030	Y compris la MOULINE				Gestion patrimoniale
LEVOL	06.16.01.01	2 100	030					Gestion patrimoniale
LLABANERE	06.16.03	5 500	015					Gestion patrimoniale
FOUJOLS	06.16.03.01	1 500	015	AYGUATEBIA	1 000	1 000		
CLAVERA	06.16.04	5 000	015					
CAUDIES	06.16.04.01	3 900	015		1 000	1 000		
RAILLEU	06.17	18 900	030	Partie basse du Mantet	1 000	1 000		
SANSA			020	Partie Haute				
NYER			030	Ravin				
MANTET			020					
ESPOULTG			020					
LE CARET	06.17.01	3 000	020					
LALLEMANY	06.17.02	2 100	020					
FOURQUETS	06.17.03	2 100	020	Sources du Ressec				
LE CALLAU	06.17.04	12 800	020	Sources du Ressec				
LA CARANCA	06.18	3 000	016	Le Ras de Carança	6 000	6 000		Fédération
LA CARANCA	06.18.01	2 900	016	Entrée des gorges	1 000	1 000		
COUME DE BASSIBES	06.18.02	2 900	016		1 000	1 000		
COUME MIT JANE	06.19	1 900	016	El Barret				
LA SOURCE	06.20	3 050	016	Als Couilllets - Prats Balag.				
AYGUES	06.21	8 200	016		6 000	6 000		Des bains en montant
LA RIBEROLE	06.21.01	700	016					
CEDEILLE	06.21.02	1 400	016					
LA BAILLETTE			030					
L'ORI								
TOTAL :					48 000	48 000	48 000	

SECTEUR N° 9 : PLANS D'EAU				REPEUPLEMENT 2020								Gilbert ARNAUD
PLANS D'EAU				FARIOS				ARC EN CIEL Bouillouses				OBSERVATIONS
GROUPE par MASSIF	NOM	CODE lac	Superficie Ha	RETENU		MIS EN ŒUVRE		RETENU		MIS EN ŒUVRE		
				ALEVINS	TRUITELLES	ALEVINS	TRUITELLES	Alevins	Truitelles	Alevins	Truitelles	
BARRAGES	BOUILLOUSES	06 72	180,0	30 000		30 000						
	MATEMALE	08 71	219,0	35 000		35 000						
	PUYVALADOR	08 70	91,0									
	LANOUX	10 01 71	170,0	40 000		40 000						Profondeur importante
	PASSET	10 01 70	4,6									
	VINCA	06 70	159,0									
CARLIT	VIVER	06 72 01 70	3,5	3 500		3 500						
	NOIR DEN HAUT	10 03 70	4,9	5 000		5 000						
	SEC	10 03 04 03 70	3,1	2 000		2 000		2 000		2 000		
	COUMASSE	10 03 04 03 01	5,2	2 000		2 000		3 000		3 000		
	LLAT	10 03 04 70	11,7			7 000						Invasion biologique par le vairon
	LONG DEN HAUT	10 03 04 71	5,4			3 000						Invasion biologique par le vairon
	BAILLEUL	10 03 04 72	1,0									Gestion patrimoniale
	DOUGNES	10 03 04 73	3,7	2 000		2 000		2 000		2 000		
	CASTELLA	10 03 04 74	6,1	2 000		2 000		4 000		2 000		
	COMBEAU	10 03 04 75	0,6									Gestion patrimoniale
	TREBENS	10 03 04 76	5,5	3 000		3 000				2 000		
	SOUBIRANS	10 03 04 77	3,8	1 000		1 000		2 000		2 000		
	COL ROUGE	10 03 04 01 70	1,9	2 000		2 000						
COUME DE FOURRATS	10 03 04 02 70	0,7	500		500							
LA CALME	NOIR DEN BAS	06 25 70	5,9	6 000		6 000						
	LONG DEN BAS	69 04	2,7									
	PRADELLES	10 03 05 70	10,7	10 000		10 000						
AUDE	AUDE	08 72	3,2									
	BALMETTE	08 70 05 02 71	1,7	1 000		1 000						
	PETIT BOUTASSOUS	06 72 02 02 70	0,3	500		500						
	GRAND BOUTASSOUS	06 72 02 02 71	0,7	1 000		1 000						
PERIC	ESPARBE	06 72 02 01 70	4,2	4 000		4 000						
	PETITE LLOSE	06 72 02 70	1,4	1 000		1 000						
	HARICOT	06 27 70	0,6	500		500						
	LAC INFÉRIEUR	06 27 71	0,8	1 000		1 000						
	LAC DU BAS	06 27 72	0,6	500		500		500		500		
	LES 3 PRIGUES	06 73 & 74	1,4	1 500		1 500		1 500		1 500		
	GRANDE LLOSE	06 75	2,8	1 000		1 000		2 000		2 000		
	PETIT BLEU	06 28 70	2,7	1 000		1 000		2 000		2 000		
	GRAND BLEU	06 76 & 77	5,6	2 000		2 000		3 000		3 000		
	GRAVE	GRAVE	06 26 71	3,0				2 000		2 000		
CASTEL IZARD	PRADET	06 26 01 70	1,3	1 000		1 000						
	RACOU	06 26 70	3,7	3 000		3 000						
	CASTEL IZARD	10 01 71 02 70	1,1	1 000		1 000		1 000		1 000		
	GOURG des Castels Izard	10 01 71 02 71	0,4	500		500						
PORTE	ROUZET	10 01 71 04 70	1,8	2 000		2 000						
	LANOUZET	10 01 71 05 70	2,9	3 000		3 000						
	FOURRATS	10 01 71 09 70	0,8	1 000		1 000						
	ENCANTADES	10 01 71 01 70	0,8	1 000		1 000						
	COUME D'OR	69 07	1,5	1 000		1 000						
	FONT VIVE	10 01 08 70	3,9	3 000		3 000						
CAMPOREILLS	SERRES DES CHEMINEES	69 05 & 69 06	2,1	2 000		2 000						
	PASSADERES	10 01 05 71	1,7	1 500		1 500						
	BASSETTES DE LA LLADURE	08 70 05 03 70	0,2	500		500						
MADRES	BASSETTE	08 70 05 70	0,8	500		500						
	ETANG DU REFUGE	08 70 05 71	5,0	5 000		5 000						
	GROS CAMPOREILLS	08 70 05 72	5,4	5 500		5 500						
	ETANG ROND	08 70 05 73	0,2	500		500						
	ETANG SUPERIEUR	08 70 05 74	0,5	500		500						
	ETANG LONG	69 11	1,6	1 000		1 000						
	ETANG DES TOURBIERES	69 10	0,3									
	GRAND SUPERIEUR	69 09	1,7	1 500		1 500						
	PETIT SUPERIEUR	69 08	0,7	500		500						
	HERBIERS	08 70 05 05 70	0,5	500		500						
	LE CANARD	08 70 05 04 70	0,3	500		500						
CARENCA	PORTEILLE D'ORLU		1,0									
	ESTRELLAT	06 10 70	4,9									Gestion patrimoniale
CARENCA	NOIR DEVOL	06 16 01 70	4,6	4 000		4 000						
	Orty Vignole		0,6	500		500						Gestion patrimoniale
	Baladra		0,5	500		500						
TOTAL:				200 500	0	210 500	0	25 000	0	25 000	0	



Assemblée Générale 2021

ANNEXE



- Accueil des participants par Albert PARÈS, *Président*
- Rapport moral par Albert PARÈS, *Président*
- Rapport d'activités par Xavier BONHOMME, *Secrétaire Général*
- Rapport d'activités détaillé par le Directeur et ses collaborateurs
- Compte de résultats
- Repeuplement
- Annexe

- Liste des AG/CONGRES des 25 dernières années -

2021 - Visioconférence
2020 - Perpignan
2019 - Saint-Paul-de-Fenouillet
2018 - Tautavel
2017 - Prades
2016 - Millas
2015 - Céret
2014 - Vinça
2013 - Osséja
2012 - Villeneuve-de-la-Raho
2011 - Font-Romeu
2010 - Perpignan

2009 - Saillagouse
2008 - Ille-sur-Têt
2007 - Maureillas
2006 - Osséja
2005 - Vernet-les-Bains
2004 - Le Soler
2003 - Vinça
2002 - Font-Romeu
2001 - Ille-sur-Têt
2000 - Perpignan
1999 - Le Soler
1998 - Saillagouse
1997 - Vinça





**FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES
POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

1, Avenue des Bouillouses - 66170 MILLAS
Téléphone : 04 68 66 88 38 - Fax : 04 68 66 74 99

Courriel : federationpeche66@wanadoo.fr - Site internet : www.peche66.org

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
du Samedi 22 mai 2021 (en visioconférence)**

AAPPMA excusées et non représentées : Ille-sur-Têt, Le-Tech, Saint-Paul-de-Fenouillet, Val d'Agly, Vernet-les-Bains ;

Participaient : Messieurs Olivier Baudier, *Directeur*, Messieurs QUINTANE et CANTIE de la « Fiduciaire de la Têt » gérante de nos comptes.

Pour des raisons de simplicité du rapport et pour chaque rubrique, il sera fait référence aux numéros des pages de la brochure envoyée à tous les participants.

C'est à 9 h 05 que le Président Albert PARES déclare ouverte l'Assemblée Générale statutaire 2021. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence visuelle à ces travaux.

Dans le mot d'accueil, il précise qu'en raison de la visioconférence pour cause de crise sanitaire les élus politiques et les administrations n'ont pas été invités.

Il rend hommage à 3 éminents bénévoles hélas disparus qui ont cependant donné du leur, une partie seulement hélas en 2020, à savoir : Gilbert ARNAUD, Joseph CABAILLERIE et Noël VERDAGUER.

Toujours dans son mot d'accueil, le Président souligne que cette AG qui devait se tenir à Vinça sera reportée sur cette ville en 2022. (*Voir pages 1 et 2 de la brochure*)

Avant de continuer, il soumet l'approbation du compte-rendu de rapport d'activité 2020 envoyé aux délégués dès sa rédaction par le secrétaire général. Aucun commentaire, adopté à l'unanimité.

Le président porte à la connaissance de l'assemblée que Benoît CHEYROU, animateur du PDIPN engagé il y a 2 ans, a quitté le son propre gré et pour raisons personnelles la fédération. Il a été remplacé à ce poste par Xavier HIEU, venu de la FD de Loire, déjà formé à cette tâche.

Le Président passe ensuite la parole au secrétaire général Xavier BONHOMME pour l'appel des Aappma ou de leur représentant. Certains ont des pouvoirs donnés par des membres empêchés à divers titres.

Afin de libérer au plus tôt le cabinet comptable venu présenter le « Compte de résultats », la parole est donnée à messieurs QUINTANE et CANTIE pour la lecture des divers bilans.

(Voir pages 55 à 57 de la brochure) A la demande du président sur questions éventuelles sur cette présentation, personne ne se manifeste.

Puis la parole est donnée à Sébastien DELMAS, l'un des 2 contrôleurs des comptes, (avec monsieur Bernard LOPEZ) qui donne lecture du « Procès-verbal » relatif à la vérification faite le 16 avril dernier. Ayant constaté au cours de ce contrôle la régularité des pièces présentées et aucune anomalie détectée, il propose à l'assemblée de donner quitus au trésorier pour la bonne tenue des livres. (page 58 de la brochure)

Après demande du Président, aucun avis « contre » ni « abstention » formulé, les comptes sont adoptés à l'unanimité. Quitus est donné aux trésoriers.

Remerciements aux trésoriers (Hervé CLIMENS et Michel PRIEGO) ainsi qu'à la secrétaire comptable (Fabienne PEDRENO) pour la bonne gestion financière et la tenue des comptes. Le président remercie messieurs QUINTANE et CANTIE de la « Fiduciaire de la Têt » à Millas, pour leur aide tout au long de l'année et pour leur présence ce samedi matin.

Compte tenu du contexte actuel, il est difficile de procéder comme à l'accoutumée, de poser la question sur les candidatures de vérificateurs aux comptes pour l'année suivante. Cela sera donc fait certainement lors de la réunion des Présidents et des Délégués ou par courrier/mail.

On reprend alors le déroulé de l'Ordre du jour (ODJ) par la lecture du « Rapport Moral » présenté par le président. La particularité de ce rapport cette année de fin de mandat, est portée sur tout ce qui a été entrepris tant en réglementation de toute sorte, en travaux et aménagements durant ces 5 années et sur les prévisions pour l'année restante (10 mois maintenant). Les travaux de construction de la passerelle de Sahorre débuteront en juillet.

Cela donne bien un aperçu de la grande variété d'actions entreprises. Beaucoup de frais nécessaires engagés, beaucoup de rentrées d'argent aussi avec des dépenses maîtrisées et des comptes au vert fixe pour l'avenir. *(Voir pages 3 à 9 de la brochure)*

Le président donne la parole au Secrétaire général, Xavier BONHOMME pour la présentation du « Rapport d'activités » de 2020. *(pages 10 à 18 de la brochure)*

Comme il se doit, il passe en revue par Power-point imagé, tous les points importants qui ont marqué les actions durant cette année 2020, et l'éventail est large. Le nombre détaillé d'adhérents, la Vie associative, la Garderie et l'Association des Gardes pêche, les divers PV de l'année, les piscicultures et repeuplements, la gestion particulière du personnel durant cette pandémie, le PDIPN, (école pêche des jeunes) le système de communication grand public, tout y est largement et précisément commenté.

En conclusion, il souligne que bien que ce ne fut pas une année facile, beaucoup de travaux ont eu lieu et la fédération a pu continuer à avancer pour ne pas prendre du retard sur l'avenir. Il félicite les bénévoles sans lesquels, peu de choses seraient faites.

Félicitations du président à Xavier pour ce brillant exposé.

Vient ensuite un zoom sur les points particuliers des activités, disons techniques, par le Directeur Olivier BAUDIER. En l'absence des salariés concernés cause Covid, il présentera lui-même les travaux du personnel. Cela passe par l'information et la communication des divers sites appropriés, (presse, R.S., docs internes...) tout ceci est suivi par Jérémy TRANTOUL.

Vient le chapitre production piscicultures et repeuplements, dont sont concernés Nicolas PROCACCI, Bastien PERINO et Michel VIVAS. (Sahorre et Fontrabieuse)

Les plans d'actions, aménagements de sites, suivis des milieux aquatiques, les prestations et activités du Pôle technique, les diverses pêches électriques, Tâches d'Adeline HERAULT et d'Olivier BAUDIER. Présentation conclue par les activités d'animations du PDIPN, tâches de Benoît CHEYROU.

(pages 19 à 53 de la brochure)

Puis le trésorier Hervé CLIMENS donne une comparaison des ventes des cartes entre 2019 et 2020, ce qui laisse voir malgré la crise et les confinements une bonne vente des cartes, les pêcheurs ayant besoin de distraction, d'air libre et de nature.

Questions diverses :

Guillem BANYULS, représentant l'Aappma d'Amélie-les-Bains, également partie prenante dans la promotion du tourisme à Amélie, regrette que la promotion faite sur les R.S. au sujet de la mise en place du nouveau No Kill sur le Tech n'ait pas été relayée sur la page Facebook de la Fédération malgré un « appel du pied » (tag) de sa part. Olivier BAUDIER lui répond qu'il doit s'agir d'un loupé, la Fédération s'inscrit toujours en relais de démarche de promotion de la pêche développée localement. Il transmettra l'information à JérémY TRANTOUL en charge de la gestion de la page pour agir sur ce sujet.

Christophe IDRE, Aappma de Ria-Prades, pose la question s'il y a eu un suivi sur les conséquences sur la tempête Gloria qui a été un phénomène majeur en 2020 sur la Têt aval. *Rép.* : Un suivi photographique post-cruie a été réalisé de façon participative avec les AAPPMA les plus touchées par ce phénomène. Les secteurs les plus impactés sont les principaux fleuves côtiers (Tech, Têt et Agly) et leurs affluents dans leurs cours moyen et particulièrement dans leur cours aval. Beaucoup de déplacements de matériaux et de nombreuses zones où les berges ont été arrachées ont pu être constatés. Des ouvrages d'art (pont, seuil) et des protections de berges ont été fragilisées voire, arrachées. Un impact sur le résultat de la reproduction des truites dans les piedmonts est à attendre. Il n'a pu être constaté que sur certaines zones, les pêches prévues sur la Têt aval n'ayant pas pu être réalisées.

Sébastien DELMAS, en professionnel concerné, donne justement en réponse des précisions sur ces études Têt aval. Un suivi morphologique a été réalisé par le Département. Il serait intéressant de la partager avec les AAPPMA intéressées. Sébastien aurait souhaité que l'on échange sur le partage des eaux. Olivier BAUDIER lui répond qu'il s'agit effectivement d'un sujet stratégique pour la protection des milieux aquatiques. Il mériterait une réunion qui lui serait entièrement consacrée. L'étiage prochain est à craindre du fait du printemps sec que nous venons de traverser et de la sécheresse annoncée.

Plus de questions, le président déclare close à 11 h 25 cette AG et remercie les participants de leur présence malgré l'inconfort de la visio.

Le secrétaire général,

Xavier Bonhomme





**FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES
POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

1, Avenue des Bouillouses - 66170 MILLAS
Téléphone : 04 68 66 88 38 – Fax : 04 68 66 74 99

Courriel : federationpeche66@wanadoo.fr - Site internet : www.peche66.org

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
pour Adoption des nouveaux statuts
du Samedi 22 mai 2021 (en visioconférence)**

Toutes les Aappma participaient à l'exception des AAPPMA excusées et non représentées à savoir :

Ille-sur-Têt, Le-Tech, Saint-Paul-de-Fenouillet, Val d'Agly, Vernet-les-Bains ;

Participait : Monsieur Olivier Baudier, *Directeur*,

C'est à 11 h 30 que le Président Albert PARES déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire 2021, relative à l'adoption des nouveaux statuts. (Modifications)

Synthèse des modifications des statuts des AAPPMA

par l'arrêté du 25 août 2020 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les statuts types des **fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique** (JO du 22 septembre 2020)

Article 1

L'article 1 précise que, dans le cas des fédérations interdépartementales, c'est le préfet de région qui est chargé de l'exécution de l'arrêté fixant les statuts-types.

Article 2

L'article 2 modifie les statuts types annexés à l'arrêté du 16 janvier 2013.

Le 1° modifie l'article 7 des statuts-types, relatifs aux missions des Fédérations Départementales.

Le : a) supprime l'obligation de participer à l'élaboration et à l'actualisation du schéma départemental de vocation piscicole (SDVP), lequel a été supprimé du code de l'environnement par la loi relative à la reconquête de la biodiversité.

Le : b) met à jour les dispositions relatives au plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles (PDPG) suite à leur modification par la loi pour la reconquête de la biodiversité. Etablir un PDPG est ainsi devenu une obligation et celui-ci comporte les orientations de protection des milieux aquatiques et de mise en valeur piscicole, approuvées par le préfet de département, conformément à l'article L. 433-4 du code de l'environnement.

Le c) permet aux fédérations, dans leur rôle consultatif auprès des autorités compétentes, de proposer des mesures visant, par ordre de priorité :

- à éviter les atteintes à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche,
- puis réduire celles qui n'ont pu être évitées,
- et enfin compenser les atteintes résiduelles.

Les fédérations sont donc légitimes à alimenter les réflexions sur l'application de la séquence dite « ERC », destinée à intégrer l'environnement dans les projets, plans et programmes, de manière à éviter les atteintes irréversibles, qui ne peuvent faire l'objet que d'une compensation.

Le d) change la numérotation des alinéas de l'article 7 en raison de l'abrogation du 6e

Le 2° modifie l'article 10, relatif aux candidatures au conseil d'administration de la fédération départementale.

Le a) précise que l'approbation des candidatures au CA est opérée par décision de l'assemblée générale.

Le b) opère une modification sémantique.

Le 3° modifie l'article 12 relatif à la représentation de l'ADAPAEF dans le conseil d'administration de la fédération départementale.

Il est précisé que les déclarations de candidatures sont déposées au plus tard deux mois avant l'assemblée générale de l'ADAPAEF procédant à l'élection de l'administrateur supplémentaire à la fédération départementale (conformément à l'article 20 des statuts types des ADAPAEF).

Le 4° modifie l'article 18 relatif aux réunions du conseil d'administration de la fédération départementale.

Il introduit un troisième alinéa précisant que pour participer au conseil d'administration, les membres doivent être à jour de la cotisation annuelle leur donnant la qualité de membre actif. Cette règle, implicite jusqu'ici, est donc maintenant clairement énoncée et opposable.

Le 5° modifie l'article 33 relatif aux déclarations de modifications statutaires

Il s'agit de se conformer à la loi relative au contrat associatif de 1901 et d'harmoniser les statuts des AAPPMA (article 39) et des FDAAPPMA sur ce point. Au final, les associations adhérentes doivent notifier dans les 3 mois, après information de la fédération, toute modification autorisée apportée à leurs statuts et, plus spécifiquement, à la composition de leur bureau, au remplacement de leurs délégués, au transfert de leur siège social, à leur renonciation à l'agrément, à leur dissolution.

NB : Par exception, les modifications par l'effet de textes réglementaires font l'objet d'une déclaration centralisée par la FDAAPPMA (article 39 des statuts-types des AAPPMA).

Article 3 :

L'article 3 accorde un délai courant jusqu'au 22 septembre 2021 pour l'adoption des modifications statutaires en assemblée générale.

Adoptés à l'unanimité des présents.

Le président déclare close à 11 h 45 cette AGE et remercie les participants de leur présence malgré l'inconfort de la visio.

Le secrétaire général,

Xavier Bonhomme

